

# **Intervention des ONG en charge de la protection de l'enfance dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin : Enjeux, défis et proposition d'une approche pour la pérennisation des acquis**

Présenté par

**Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO**

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Management

Spécialité : Management de Projets

Le 24 février 2019

Devant le jury composé de :

Dr Alioune DRAME	Président
Directeur de département Management Université Senghor	
Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO	Examineur
Vice- Recteur honoraire, Université de Parakou, Bénin	
Dr Hanane El Zeiny	Examineur
Chef du Département Français à la faculté de Commerce, Université d'Alexandrie	

## Remerciements

Il apparaît opportun de commencer ce mémoire par des remerciements, à ceux tous ceux qui ont contribué d'une manière quelconque à sa réussite. Ceci n'aurait pu être possible sans votre soutien et votre accompagnement. Nous pensons particulièrement :

À notre Directeur de Département, Dr Alioune DRAME pour son accompagnement dans la recherche de stage et ses divers conseils

À Madame Suzanne YOUSSEF, Secrétaire administrative de notre Département pour tous les efforts consentis dans la planification et l'accompagnement tout au long de notre formation.

Au Professeur Philippe GUICHANDUT, pour avoir accepté de diriger ce mémoire.

Au Professeur Adolphe Codjo KPATCHAVI, pour son accompagnement et ses remarques constructives.

A Monsieur, Ulvick HOUSSOU, pour ses observations et apports constructifs.

À Mme Ramatoulaye Yaye DIEYE pour nous avoir facilité ce stage auprès de la Commission de l'Union Africaine.

À Madame Mariama Mohamed CISSE, Secrétaire Permanente du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant pour nous avoir accordé le stage dans son Département, pour ses encouragements et ses remarques constructives.

À notre tuteur de stage Monsieur Philippe Wendyam SEKONE, Fonctionnaire chargé des Droits de l'Enfant, pour le temps qu'il a consacré à nous apporter les outils méthodologiques indispensables à la conduite de notre recherche, à faciliter les contacts pour la collecte de données, pour son appui et suivi depuis la préparation du stage jusqu'à sa fin.

Mme Catherine Wanjiru Maina, Assistante Sociale Principale pour toute sa disponibilité et son soutien moral.

À tous les collègues étudiants de l'université Senghor, qui ont accepté de nous relire, nous disons merci.

## Dédicace

À ma famille.

## **Résumé**

L'exploitation domestique des enfants est une réalité sociale au Bénin. Communément appelés « vidomegon » ces enfants sont arrachés à leurs familles ou parfois envoyés par leurs parents et exploités par des tiers dans un mépris total de leurs droits. Or, la protection de l'enfance est un élément important dans la promotion de l'État de droit et du développement durable. Dans ce sens, l'État met en place des politiques favorisant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant. En dehors de l'Etat plusieurs autres acteurs sont présents, notamment les ONG qui interviennent dans le secteur. Malgré les efforts fournis par ces acteurs, leurs interventions demeurent caractérisées par une faible coordination et peu de collaboration entre eux, et le phénomène reste toujours d'actualité.

Le présent travail essaie de proposer une approche de solution à la question de la faible efficacité des actions des ONG au Bénin. Il décrit par une démarche qualitative et comparative les différents acteurs intervenant dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin et fait ressortir les facteurs entravant l'efficacité de leurs actions avant de proposer un moyen d'y remédier.

Les résultats montrent qu'une meilleure coordination des actions par l'État et une forte collaboration entre les acteurs intervenant sur la même thématique amélioreraient l'impact des différentes interventions.

Conscient que les réseaux physiques d'ONG existants peinent à fonctionner faute de disponibilité des acteurs à se réunir, nous avons pensé à la mise en place d'un espace virtuel à travers la création d'une plateforme numérique. Ce projet sera une interface où tous les acteurs pourraient interagir librement et où les populations pourraient avoir des informations fiables et actualisées.

## **Mots-clefs**

ONG, vidomegon, Enfants placés, exploitation domestique, acteurs, plateforme numérique.

## **Abstract**

Domestic child exploitation is a social reality in Benin. Commonly called "vidomegon" these children are ripped from their families or sometimes sent by their parents and exploited by third parties in total disregard of their rights. Child protection is an important element in promoting the rule of law and sustainable development. In this sense, the State puts in place policies promoting the development and well-being of the child. Outside the state, several other actors are present, including NGOs that intervene in the sector. Despite the efforts of these actors, their interventions remain characterized by weak coordination and little collaboration between them, and the phenomenon is still relevant today.

The present work tries to propose a solution to the question of the low efficiency of NGO actions in Benin. It describes by a qualitative and comparative approach the different actors intervening in the fight against the domestic exploitation of the children in Benin and highlights the factors hindering the effectiveness of their actions before proposing a way to remedy it.

The results show that a better coordination of actions by the State and a strong collaboration between the actors intervening on the same theme would improve the impact of the various interventions.

Aware that the physical networks of existing NGOs are struggling to function due to the lack of availability of the actors to meet, we thought of setting up a virtual space through the creation of a digital platform. This project will be an interface where all stakeholders could interact freely and where people could have reliable and up-to-date information.

## **Key-words**

NGOs, vidomegon, placed children, domestic exploitation, actors, digital platform.

## Liste des acronymes et abréviations utilisés

- ACCP : African Children's Charter Project
- BIT : Bureau International du Travail
- CADBE : Charte Africaine sur le Droit et le Bien-être de l'Enfant
- CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant
- CAEDBE : Comité Africain d'Experts sur le Droit et le Bien-être de l'Enfant
- CLOSE : Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant
- ESAM : Enfant Solidaire d'Afrique et du Monde
- FODDET : Forum des Organisations de Défense des Droits des Enfants au Togo
- INSAE : Institut national de la statistique et de l'analyse économique
- MICS : Multiple Indicators Cluster Survey
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OIT : Organisation Internationale du Travail
- OHCHR: Office of the High Commissioner for Human Rights
- ONG : Organisations Non Gouvernementales
- PTF : Partenaires Techniques et Financiers
- PMI : Petites et Moyennes Entreprises
- PIED : Programme de Réinsertion des Enfants Déshérités
- Resped : Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile
- SAI : Social Accountability International
- TdH : Terre des Hommes
- Unicef : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance



## Sommaire

Remerciements.....	i
Dédicace .....	ii
Résumé .....	iii
Mots-clefs .....	iii
Abstract .....	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Sommaire.....	vii
Introduction.....	1
1 La lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin : les résultats en deçà des attentes.....	4
1.1 Protéger l’enfance et lutter contre le sous-développement .....	4
1.2 État des lieux des actions des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin .....	6
2 Cadre théorique et conceptuel de l’étude .....	16
2.1 Les ONG et l’exploitation domestique des enfants : ce qu’en pensent les auteurs	16
2.2 L’exploitation domestique des enfants : Une vieille pratique au Bénin .....	18
2.3 Évaluation de l’impact des ONG sur la lutte contre l’exploitation domestique des enfants.....	19
3 Cadre méthodologique et présentation des résultats de l’étude.....	27
3.1 Méthodologie de recherche .....	27
3.2 Stage professionnel .....	30
3.3 Présentation, analyse et interprétation des résultats de l’enquête.....	31
4 Proposition d’une approche d’amélioration de l’action des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin.....	42
4.1 Mesures d’amélioration de l’intervention des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin .....	42
4.2 Projet de création d’une plateforme numérique de protection de l’enfance au Bénin	43
4.3 Récapitulatif et stratégie de pérennisation du projet.....	58
Conclusion .....	62
Références bibliographiques .....	ix

Liste des illustrations .....	xiii
Liste des tableaux .....	xiv
Glossaire .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexes .....	xv
Annexe 1 : Cartographie des acteurs à enquêter .....	xv
Annexe 2 : Mapping des acteurs contactés dans le cadre de l'enquête.....	xviii
Annexe3 : Chronogramme de déroulement du stage.....	xviii
Annexe 4 : Guide d'entretien .....	xx
Annexe 5 : Questionnaire à l'endroit des ONG nationales .....	xxii
Annexe 6 : Questionnaire à l'endroit des Organisations Internationales.....	xxvi
Annexe 7 : Questionnaire à l'endroit des structures étatiques .....	xxxi
Annexe 8 : Estimation budgétaire (Ms Projet) .....	xxxv
Table des matières.....	xxxvi

## Introduction

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le travail domestique des enfants fait référence au travail effectué par des enfants dans le secteur du travail domestique, chez un tiers ou un employeur.<sup>1</sup> Il s'agit d'une forme d'exploitation économique des enfants. L'objectif étant de tirer profit du travail accompli par l'enfant. Dans toutes les sociétés, la protection de l'enfance est un sujet délicat puisqu'elle met en parallèle, d'un côté, la liberté de choix des parents dans la détermination de leurs pratiques éducatives, et de l'autre, la responsabilité de l'État face à la sécurité et au développement de tous ses citoyens, incluant les enfants (Wouango et Turcotte 2014). Ainsi, la protection de l'enfance dépend non seulement de la structure familiale, mais aussi de la situation sociale et économique du pays. En effet, en raison de l'extrême pauvreté et de la précarité des conditions de vie des parents, les enfants sont parfois forcés d'aller dans la rue, soit pour gagner de l'argent, soit pour y vivre. Ces enfants sont privés d'éducation et de la protection offertes par l'école et sont exposés à des risques divers (Close 2017).

Au Bénin, l'aspect le plus récurrent du travail des enfants découle du placement d'enfants en tant que domestique. Ce phénomène communément appelé le « vidomegonat »<sup>2</sup> est une réalité sociale qui se pratique depuis longtemps. Cette traite affecte généralement les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école (70,7%) ou qui ont quitté l'école (29,3%)<sup>3</sup>. En effet des parents qui sont souvent dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leurs enfants, les envoient travailler comme domestiques dans d'autres familles ignorant les risques d'abus et d'exploitation auxquels ils les exposent (ECPAT International, 2014). Ce trafic prend de plus en plus de l'ampleur et est même qualifié par certains « d'esclavage moderne »(Chaumont et Wibrin 2006).

Avec une population très jeune dont près de la moitié ont moins de 18ans, le Bénin enregistre un taux relativement élevé de 15%, en matière de travail des enfants (UNICEF 2016). Selon Plan International, 90% des enfants placés ne vont pas à l'école, mais sont plutôt employés dans les marchés ou utilisés comme aide à domicile non rémunérée et sont souvent victimes d'abus sexuels, de sévices corporels, avec pour corollaire la prépondérance de la délinquance juvénile et l'accroissement du nombre d'enfants dans les rues, la prostitution juvénile (OHCHR, 2014). Autant de conséquences dévastatrices qui nuisent au bien-être et à l'épanouissement de ces enfants.

---

<sup>1</sup> Les conventions 138 et 182 de l'OIT font la distinction entre les tâches ménagères accomplies par un enfant et celles pouvant être considérées comme un abus.

<sup>2</sup> Désignation des enfants placés en langue locale

<sup>3</sup> migration et la traite dans les villes de Djougou et Malanville au Bénin", consulté le 24 janvier 2019, [http://ecpat.lu/sites/default/files/resources/ECPAT\\_Rapport%20final%20Etude%20BENIN\\_Juin%202014.pdf](http://ecpat.lu/sites/default/files/resources/ECPAT_Rapport%20final%20Etude%20BENIN_Juin%202014.pdf)

Pour pallier cette situation, des solutions sont mises en œuvre par le gouvernement notamment la gratuité de l'enseignement primaire. En plus de cela, plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) accompagnent l'action de l'État dans le domaine. Mais malgré tous les efforts consentis par l'ensemble des acteurs, le problème persiste et va de plus en plus grandissant. Pour preuve le taux national du travail des enfants est passé de 34% en 2008 selon l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants à 52,5% en 2014, selon l'enquête MICS (l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples).<sup>4</sup>

Par ailleurs, une étude menée par l'Unicef dans les trois grands marchés du pays montre que 7.882 enfants y sont en situation de travail dont 78% de filles et 46% de moins de 14 ans (INSAE 2013)<sup>5</sup>.

La persistance de cette situation révèle donc un problème lié à la précarité des conditions de vie des populations, à une forte natalité, aux pesanteurs socioculturelles, mais aussi à une faible efficacité au niveau des actions des acteurs, quant à l'atteinte des résultats de leur intervention. Les ONG étant les actrices principales de la protection de l'enfance au Bénin, cette dernière cause nous intéresse particulièrement et justifie donc le fait que la question de la faible efficacité leurs actions dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants ait retenu notre attention.

Au regard de cette situation, nous nous sommes posé la question suivante : quels sont les facteurs qui entravent l'efficacité des actions des ONG en matière de lutte contre l'exploitation domestique des enfants ? Et quelle stratégie adopter pour y remédier ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons eu recours à des entretiens auprès des différents acteurs intervenants dans la protection de l'enfance au Bénin. Par ailleurs, nous avons utilisé la méthode comparative pour interroger des acteurs au Togo afin de mieux comprendre leur expérience et nous en inspirer pour faire des propositions au niveau du Bénin. Ayant déjà travaillé sur un projet de protection de l'enfance au Togo, nous pensons que la capitalisation des expériences dans une logique de comparaison serait un atout pour notre étude.

Ainsi, pour une meilleure compréhension de la démarche adoptée pour la réalisation de notre étude, le présent travail est structuré en quatre parties.

Le premier chapitre aborde la problématique de l'action des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin. Le deuxième chapitre présente le cadre théorique et conceptuel de l'étude à travers une revue de littérature et la définition des

---

<sup>4</sup> UNICEF, Situation des enfants au Benin, 2016

<sup>5</sup> Le 20 janvier 2017, l'Unicef lançait au Bénin un film sur l'exploitation économique des enfants. Ce fut l'occasion pour le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Bénin, Claudes Kamenga et la Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociale du Bénin de réitérer l'urgence d'agir pour éradiquer ce phénomène.

différents concepts. Le troisième chapitre expose le cadre méthodologique de l'étude et les résultats des enquêtes. Le dernier chapitre fait ressortir les recommandations aussi bien à l'endroit de l'État que des ONG puis présente le projet de création d'une plateforme numérique de protection de l'enfance au Bénin.

## **1 La lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin : les résultats en deçà des attentes**

Conscient du fait que la protection de l'enfance constitue un vecteur important de développement, certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) interviennent au Bénin dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants, mais plusieurs facteurs entravent l'efficacité de leur intervention. Il convient donc de se demander, comment le problème de la faible efficacité des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants se manifeste et de réfléchir aux actions pouvant y remédier.

### **1.1 Protéger l'enfance et lutter contre le sous-développement**

Dans le souci de compléter les actions de l'État en matière de protection de l'enfance, plusieurs ONG interviennent dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin. Leur intervention présente des enjeux aussi bien pour les localités que pour l'ensemble du pays.

#### *1.1.1 Justification de l'intérêt du travail de recherche*

L'enjeu de l'intervention des ONG au niveau local réside dans le fait qu'elles constituent des acteurs importants de développement. Leurs actions multiples contribuent à compléter les actions de l'Etat dans différents domaines de développement comme l'énergie, l'assainissement, la lutte contre la pauvreté, la promotion du genre, la protection de l'enfance, etc. Au Bénin, le secteur de la protection de l'enfance est fortement dominé par l'intervention des ONG qui sont les principaux acteurs de la société civile qui conduisent différents projets visant la promotion et la protection des droits des enfants.

L'exploitation domestique des enfants au Bénin est un phénomène qui devient de plus en plus préoccupant. En effet, le problème du « placement des enfants » réside en ce que des parents pauvres se laissent tromper par des marchands d'illusions qui leur promettent un lendemain meilleur pour leur arracher leurs enfants et les confier à des familles tierces moyennant rétribution (Sakinatou 2015). Dans certains cas, ces enfants sont confiés par leurs parents à des membres plus nantis de la famille. Cette pratique prend la forme de « trafic » voir de « l'esclavage » en raison des traitements inhumains auxquels ces enfants font face une fois dans leurs familles d'accueil qui ne sont pas toujours à la hauteur des attentes des parents. Les enfants pourtant en âge d'être scolarisés s'en trouvent souvent privés et se retrouvent à faire du « baby sitting », ou de petits commerces. Ils sont nombreux dans les grands marchés et l'on en trouve à chaque coin de la rue. Ce trafic se pratique des milieux ruraux vers les grandes villes, mais également au-delà des frontières. Cette dernière forme est de plus en plus récurrente et continue de faire de nombreuses victimes. Et pourtant plusieurs acteurs

interviennent sur la question de la protection de l'enfance et engagent plusieurs moyens pour lutter contre les violations en la matière. Cette situation alarmante témoignant des violations flagrantes des droits de l'enfant interpelle aussi bien l'État que la communauté internationale et mérite surtout qu'on s'y penche pour savoir pour quoi malgré l'engagement de différents acteurs le problème persiste.

Certes, les causes de l'exploitation domestique des enfants sont multiples, mais, les ONG étant les acteurs principaux intervenant sur la question au Bénin, nous nous intéressons aux déterminants de la faible efficacité de leurs actions et aux perspectives d'amélioration possible.

### *1.1.2 Énoncé de la problématique et objectifs de la recherche*

En Afrique de l'Ouest, le Bénin, est perçu comme une plaque tournante des mouvements migratoires d'enfants en raison de sa proximité avec le Nigeria où les enfants sont utilisés comme une main-d'œuvre peu coûteuse (Aboubakar 2007). Depuis une quinzaine d'années, cette traite se pratique à grande échelle et des centaines d'enfants en sont victimes chaque année (Wibrin et Chaumont 2009). Le phénomène est devenu aujourd'hui un véritable fléau qui ne cesse de faire de nombreuses victimes. Selon une étude récente réalisée par l'ONG Care internationale, 34% des enfants entre cinq (5) et quatorze (14) ans sont économiquement exploités comme une main d'œuvre moins coûteuse au Bénin, en raison de l'ignorance des parents et de la précarité de leurs situations économiques (Sprechman et Pelton 2017). En effet, l'extrême pauvreté et le faible niveau d'éducation des parents sont entre autres les causes de la traite et l'exploitation domestique des enfants. Ceci constitue de toute évidence une barrière au développement socio-économique d'abord au niveau local puis du pays tout entier.

L'État béninois, afin de résoudre ce problème, a mis en place plusieurs politiques de protection de l'enfance notamment la gratuité de l'école primaire et la ratification de plusieurs instruments internationaux en la matière. En plus de cela, plusieurs ONG apportent leur appui à l'État dans ce domaine. Toutefois, plusieurs facteurs, qu'il conviendrait d'analyser, entravent l'efficacité de leur intervention.

Le problème central que la présente étude souhaite atténuer, est celle la faible efficacité de l'intervention des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin.

Le questionnement principal qui en découle est : comment améliorer l'intervention des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ?

Cette question principale sera élucidée à travers les réponses aux trois questions spécifiques suivantes:

- Quels sont les acteurs principaux de la protection de l'enfance au Bénin et que font-ils ?

- Quels sont les facteurs qui entravent l'efficacité des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ?
- Quelle approche adopter pour améliorer l'efficacité des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ?

### *1.1.3 Objectifs du travail de recherche et résultats attendus*

#### a. Objectif général

Cette étude voudrait contribuer à l'amélioration de l'intervention des ONG dans la lutte contre l'exploitation des enfants au Bénin.

#### b. Objectifs spécifiques

- Déterminer les rôles des acteurs et l'interaction nécessaire entre eux pour une intervention efficace dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ;
- Identifier les facteurs qui entravent l'efficacité des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ;
- Proposer une approche d'intervention pour l'efficacité des actions des ONG et la pérennisation de leurs acquis au Bénin.

#### c. Résultats attendus

- Les principaux acteurs de la protection de l'enfance au Bénin ainsi que leurs rôles sont connus
- Les handicaps à l'efficacité des actions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants sont identifiés
- Une plateforme numérique de protection de l'enfance exploitable par tous est créée

## 1.2 État des lieux des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin

Dans cette section seront présentés les cadres juridique et institutionnel de la protection de l'enfance au niveau national, régional et international ainsi que les différentes ONG intervenant dans la lutte contre la traite et l'exploitation domestique des enfants au Bénin.

### *1.2.1 Cadre juridique et institutionnel de la protection des enfants contre l'exploitation domestique*

De façon universelle, le travail des enfants est encadré par la norme SA 8000 qui l'interdit expressément. Il s'agit d'une norme développée en 1997 par la SAI (Social Accountability International). Elle est basée sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail

(OIT), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sur la convention de l'ONU sur les Droits de l'Enfant. Elle a pour objectif de garantir :

- La liberté syndicale et de négociation collective
- L'absence de travail des enfants
- L'absence de discrimination et de travail forcé

Cette disposition est reprise par la recommandation 146 de l'OIT qui fixe l'âge minimum de travail à seize ans pour tous les secteurs d'activité économique comme suit : « *Les Membres devraient se fixer comme but de porter progressivement à seize ans l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail spécifié conformément à l'article 2 de la convention sur l'âge minimum, 1973* »<sup>6</sup>.

Au Bénin, ces dernières années, d'importants progrès ont été enregistrés dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant. Cependant, de gros efforts restent encore à fournir pour sortir de la précarité des milliers de filles et garçons vulnérables (UNICEF 2012).

En effet, des protections juridiques sur le plan international, notamment la Convention de l'OIT (n°189) et la recommandation (n°201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, adoptées par la conférence internationale du travail lors de sa 100<sup>e</sup> Session en juin 2011 interdit l'enrôlement et l'utilisation des enfants pour ce genre de service « *les Membres doivent fixer un âge minimum pour les travailleurs domestiques (art. 4), qui doit être compatible avec les dispositions de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et ne pas être inférieur à celui qui est prévu par la législation nationale applicable à l'ensemble des travailleurs. La convention n° 189 et la recommandation n° 201 attirent l'attention sur la nécessité de recenser les travaux domestiques dangereux et d'interdire que ces travaux soient effectués par des enfants de moins de 18 ans, compte tenu de la convention n° 182 et de la recommandation n° 190 qui la complète* »<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> R146 - Recommandation (no 146) sur l'âge minimum, 1973, Recommandation concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi Adoption : Genève, 58ème session CIT (26 juin 1973)

<sup>7</sup> BIT : Travail décent pour les travailleurs domestiques, rapport IV, Conférence internationale du Travail, 100e session, Genève, 2011.

Le Bénin a ratifié plusieurs autres instruments juridiques internationaux de protection de l'enfant parmi lesquelles la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et a pris l'engagement en 1990, de garantir les droits et la protection de l'enfant (UNICEF 2012).

Sur le plan régional, la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant en son article 15 interdit expressément toute forme d'exploitation économique de l'enfant « *l'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social* »<sup>8</sup>.

Il fait également obligation aux Etats Membres de prendre toutes les dispositions législatives et administratives nécessaires pour protéger les enfants contre ce genre d'abus. « *Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures législatives et administratives pour assurer la pleine application du présent article qui vise aussi bien le secteur officiel et informel que le secteur parallèle de l'emploi, compte tenu des dispositions pertinentes des instruments de l'Organisation Internationale du Travail touchant les enfants* ».<sup>9</sup>

Des conventions bilatérales pour la protection des droits des enfants contre l'exploitation de tous genres existent (Exemple de la convention entre le Bénin et le Nigeria interdisant la traite et l'exploitation des enfants), ainsi que des accords multilatéraux entre le Bénin, le Burkina Faso, la Sierra Léone, le Nigeria, la Guinée, le Liberia, le Mali et le Togo contre la traite transfrontalière d'enfants (Weyembergh 2006).

Sur le plan national, le Bénin s'est doté de plusieurs textes de loi pour lutter contre le travail des enfants dont :

- La plus récente, la Loi n° 2015-08 portant Code de l'Enfant. Cette loi dispose expressément en son article 216 qu'« *Il est formellement interdit aux parents, tuteurs ou autres utilisateurs d'astreindre les enfants à la vente. En aucun cas, les enfants de moins de douze (12) ans ne peuvent être utilisés pour la vente dans les rues et les marchés* ». En outre, l'article 219 de la même loi dispose que « *Les "enfants placés" doivent être inscrits à l'école. Au cas où ils ont dépassé l'âge de scolarisation, ils*

---

<sup>8</sup> Article 15, 1 Charte africaine sur le Droit et le Bien-être de l'enfant

<sup>9</sup> Article 15, 2 Charte africaine sur le Droit et le Bien-être de l'enfant

*doivent entamer une formation pratique de qualification professionnelle. En aucun cas, ils ne peuvent être utilisés comme personnel domestique ».*

- la loi en matière pénale et civile sur les conditions de déplacement des mineurs , tant à l'intérieur que vers l'extérieur du territoire de la République du Bénin, et l'entrée d'enfants de nationalité étrangère en République du Bénin dispose aux termes de l'article 7, dispose qu'*«aucun enfant ne peut être déplacé à l'intérieur du pays séparé de ses parents biologiques ou de la personne ayant autorité sur lui sans une autorisation spéciale délivrée par l'autorité administrative compétente du lieu de sa résidence sauf décision judiciaire ou les cas spécialement recommandés par les services sociaux et les services sanitaires».*
- la loi N°2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille en République du Bénin.

Tous ces instruments existent, mais sont souvent peu connus et leur mise en œuvre reste très sommaire. En effet, comme le dit Norbert FANOU AKOH, coordonnateur du Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant (CLOSE), *« le Bénin a ratifié la totalité des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant et s'est doté de plusieurs textes législatifs et réglementaires protégeant les droits de l'enfant. Cependant, le pays reste marqué par des gaps importants quant au respect et à la mise en œuvre effectifs desdits droits de l'enfant »*<sup>10</sup>.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, il fut marqué par la mise en place par l'État de certains ministères et de leurs structures décentralisées ainsi que les directions techniques qui exercent le pouvoir de protection des populations en générale et de celui des enfants en particulier. Nous pouvons citer :

- **Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.** Ses directions techniques en charge de la protection de l'enfance sont :
  - La Direction de l'enfance et de l'Adolescence. Elle est responsable de la cellule « Enfant en situation difficile » actuellement dénommée « cellule enfant ayant besoin des mesures spéciales de protection » ;

---

<sup>10</sup> Norbert FANOU AKOH dans, Conférence de presse du jeudi 18 mai 2017, Cotonou. Rappel au Benin de ses devoirs dans la mise en œuvre des recommandations des experts du comité des droits de l'enfant au plan national.

- La Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant au Bénin. Elle a été créée par Arrêté N° 503/MFPSS/DC/SGM/DEA/SPEA/SA du 15 mars 2006, et a pour mission « *...de l'étude des questions spécifiques, notamment : la traite des enfants, l'exploitation économique des enfants, la justice juvénile, les violences et les pratiques néfastes, les orphelins et les enfants vulnérables* »<sup>11</sup> ;
- **Le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme**, chargé des droits de l'homme sur tout le territoire. Ses structures concernées par la protection de l'enfance sont :
  - La Direction des droits de l'homme ;
  - La Direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la Jeunesse ;
  - La Direction du Centre national de Sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence ;
  - Le Conseil National Consultatif des Droits de l'Homme ;
  - La Commission Nationale des Droits de l'Enfant créée par décret N° 99-559 du 22 novembre 1999. Elle a pour mission « *de promouvoir les droits de l'enfant et de veiller à la sauvegarde de ses intérêts, en particulier par la mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfant ; d'élaborer et de conduire la politique nationale en matière de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ; de coordonner et d'harmoniser les activités de toutes les structures nationales ou internationales relevant de ses compétences* »<sup>12</sup> ;
- **Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique**, qui est en relation avec le monde du travail, et certaines institutions comme le Bureau International du Travail (BIT) et le Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (Aboubakar 2007) ;
- **Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation**, avec ses services de la Police, de la Brigade de protection des mineurs, de la gendarmerie nationale, qui veillent à la protection des personnes et des biens. Ses Structures compétentes sont :
  - La Direction de la Prévention et de la Sécurité Civile ;
  - Les commissariats de police ;
  - Les brigades de protection des mineurs ;

---

<sup>11</sup> Article 5 de l'Arrêté N° 503/MFPSS/DC/SGM/DEA/SPEA/SA du 15 mars 2006, portant Protection de l'Enfant au Bénin

<sup>12</sup> Article 2 du Décret N° 99-559 du 22 novembre 1999, portant promotion des droits de l'enfant.

- Les Mairies, arrondissements, villages ou quartiers.
- **Le Ministère de la Défense Nationale.** Il se charge des questions relatives aux enfants dans les zones rurales ou parfois dans les localités avec les services de la police et de la gendarmerie.

**Le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur (MAEIAFBE).** Il assure la protection de l'enfance à travers les consulats et ambassades.

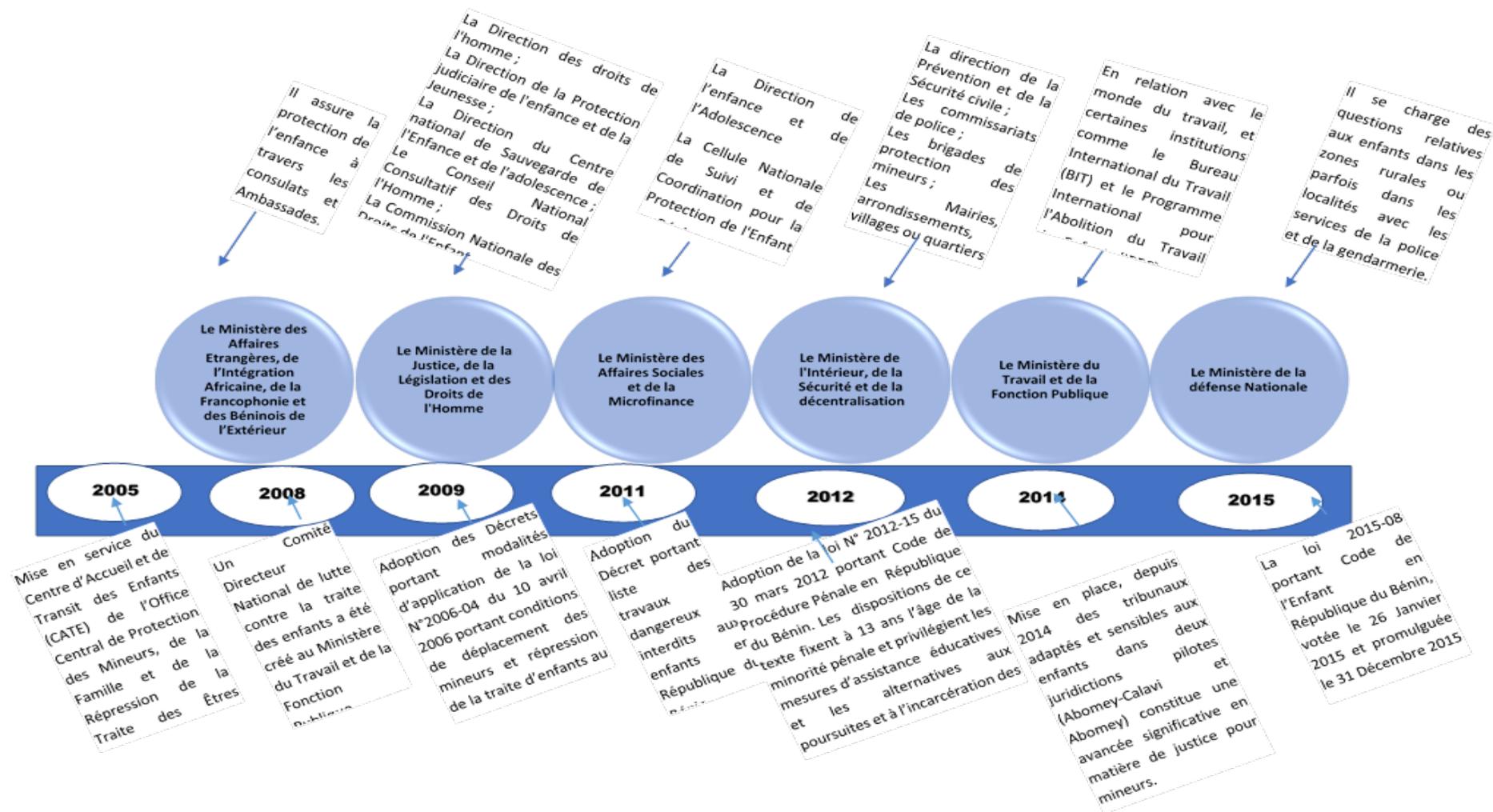


Figure 1: Schéma du dispositif institutionnel et administratif de protection de l'enfance au Bénin (Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

### 1.2.2 Réglementations internationales et nationales sur les ONG

Le statut juridique des Organisations Non Gouvernementales en général est assez complexe. Elles sont considérées comme des actrices de droit privé même si elles sont très présentes sur la scène internationale. Formulé pour la première fois en 1945 par le Conseil Economique et Social de l'ONU, le terme d'ONG visait initialement à distinguer les organisations gouvernementales des organisations non gouvernementales, devant être associées aux discussions sur quelques questions internationales. L'article 71 de la Charte des Nations Unies stipule que le Conseil Économique et Social « *peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence* »<sup>13</sup>. Le Conseil Economique et Social de l'ONU définit de manière très large les ONG comme « *les organisations internationales qui n'ont pas été créées par voie d'accord intergouvernementaux, y compris les organisations qui acceptent des membres désignés par les autorités gouvernementales* »<sup>14</sup>.

Au Bénin, la création ou l'installation des ONG est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations. Cette loi définit ce que c'est qu'une association et met en exergue la procédure en la matière. Par ailleurs, le Décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association stipule que toute association qui voudra obtenir la capacité juridique devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs : « *La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions, domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours* ». <sup>15</sup> Cette procédure s'applique également à l'installation des ONG internationales au Bénin.

### 1.2.3 État des lieux des Organisations non gouvernementales intervenant dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin : type et mode d'intervention

Les Organisations Non Gouvernementales qu'elles soient nationales ou internationales ont pour rôle de compléter les actions de l'État dans un domaine donné (Ryfman 2004). De ce fait, elles sont des groupements ou associations à vocation universelle, nationale et internationale à but non lucratif et ayant pour objet la sécurité collective et la promotion de la condition

---

13 Charte des Nations Unis, Chapitre 10, article 71

14 Cours Management des ONG, Prof Phillipe Guchandut, Université senghor, 2019

15 (Loi n° 71-604 du 20 juillet 1971 art. 1 et Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981), repris par l'article 5 du Décret du 16 Aout 1901

humaine. Ce sont des organisations à vocation universelle, nationale et internationale à but non lucratif et ayant pour objet la sécurité collective et la promotion de la condition humaine (Aboubakar 2007).

Au Bénin, pour celles qui participent à la protection des enfants contre l'exploitation domestique, elles le font par des appuis divers à l'État à travers différentes approches d'intervention à savoir:

- la prévention,
- la protection,
- la dénonciation,
- l'accueil et la prise en charge,
- la scolarisation, l'éducation des familles et des enfants,
- la réinsertion, la réintégration, la réhabilitation, l'écoute et l'accompagnement
- le renforcement des capacités des acteurs,
- le plaidoyer et la sensibilisation, etc.

Ainsi donc, ces organisations veillent au développement socio- économique des populations surtout les plus vulnérables notamment les enfants.

On distingue fondamentalement deux types d'ONG intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin :

➤ Les ONG internationales

Ce sont des Organisations non gouvernementales intervenant dans plusieurs pays. Au Bénin on peut citer : Terre des Hommes, Care internationale, la Croix Rouge, le Bureau international des droits des enfants, Villages d'enfants SOS, Save the Children, Aide à l'Enfance Canada, Aide et Action, Care international, etc.

➤ Les ONG nationales ou locales

Plusieurs autres organisations existent au niveau local, notamment :

Enfant Solidaire d'Afrique et du monde (ESAM), Carrefour d'écoute et d'orientation, Fondation Regard d'Amour, Racines, Programme de Réinsertion des Enfants Déshérités (PIED), etc. Il existe des réseaux d'ONG comme le Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (ReSPESD) composés de cinquante-sept (57) ONG et le Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant (C L O S E) composé d'une quarantaine d'ONG.

Il y a également des organismes internationaux comme l'Unicef, qui interviennent dans le domaine.

En conclusion à ce chapitre, nous pouvons retenir que plusieurs actions sont menées au Bénin avec différents acteurs pour la protection de l'enfance. Toutefois, l'efficacité de ces actions pose problème et mérite qu'on y réfléchisse en vue de proposer des mesures d'amélioration.

Mais avant cela, nous allons aborder dans le chapitre suivant le cadre théorique et conceptuel des ONG. Cela nous aidera à mieux comprendre les différents concepts liés aux ONG et à la problématique de leurs actions en matière de lutte contre l'exploitation domestique des enfants.

## 2 Cadre théorique et conceptuel de l'étude

Ayant préalablement défini la problématique de notre étude, ce chapitre présente d'une part les différents écrits sur notre sujet de recherche et d'autre part l'impact des actions des ONG sur la lutte contre l'exploitation des enfants au Bénin.

### 2.1 Les ONG et l'exploitation domestique des enfants : ce qu'en pensent les auteurs

Dans cette partie nous aborderons quelques écrits sur la question du management des ONG ainsi que celle de leur intervention dans l'exploitation des enfants.

#### 2.1.1 La notion d'ONG et l'efficacité de leur action

Parler des ONG est un exercice assez difficile. C'est d'ailleurs pour cette raison que (Tossavi 2018) qualifie ce concept d'ONG de « confus, problématique, à la signification indéfinie » (Deler 1998) abonde dans le même sens en disant que parler des ONG, c'est entrer dans un univers très hétérogène selon l'angle que l'on choisit, le pays que l'on évoque et le niveau d'analyse que l'on adopte. Parlant des ONG au Bénin, leur diversité, leur multiplicité rend parfaitement difficile la définition des contours et des contenus de ces organisations. Apparues sous le vocable d'ONG à partir des années 1990, ces organisations influencent considérablement l'environnement socio politique du pays à travers leurs actions dans des domaines très diversifiés. Malgré leur hétérogénéité et la diversité de pratiques qui les caractérise, ces Organisations convergent vers le même principe : appuyer les actions de l'État tout en contribuant au développement (Tossavi 2018). Comme le précise si bien cet auteur, « ...tout en s'inscrivant dans des logiques et des finalités contrastées, les acteurs de la solidarité internationale exigent que les ONG locales rompent avec les déterminations particulières qui porteraient préjudice au développement et, en même temps, de manière complémentaire, coopèrent avec les autres groupes organisés de la société » (Tossavi 2018). Cela suppose que les ONG doivent évoluer dans un environnement collaboratif, de partage d'information et d'expérience tout en conservant leur indépendance vis-à-vis des autorités politiques, des pouvoirs publics et d'autres organisations poursuivant des buts particuliers<sup>16</sup>.

#### 2.1.2 Les ONG et la question de leur gestion

Au même titre que n'importe quelle autre entreprise privée, les ONG sont soumises à des contraintes de gestion. (Quéinnec et Igalens 2008) diront que les entreprises privées sont stricto sensu des Organisations non gouvernementales et les ONG sont évidemment des entreprises dans leurs dimensions projets soumis à contraintes. Cela veut dire que ces ONG

---

<sup>16</sup> Cf. « Projet d'un code de déontologie des observateurs judiciaires de la fédération Internationale des Droits de l'Homme. »

sont également soumises à plusieurs questions de gestion relatives au financement de leurs activités, à la gestion de leurs ressources humaines, à l'efficacité de leurs actions sur le terrain, à la conduite de leurs différents projets à leur interaction avec les différents acteurs de leur environnement, etc. De ce fait, elles méritent qu'on leur accorde également une réflexion scientifique pouvant apporter des éléments de réponse à leurs multiples questions de gestion. En effet, l'opinion est souvent que « *les associations sans but lucratif ont encore la réputation d'être dans une situation de gestion moins complexe donc moins fertile, d'un point de vue scientifique, que les entreprises commerciales* » (Quéinnec et Igalens 2008). Or les ONG emploient autant d'employés que les entreprises commerciales et génèrent des chiffres d'affaires aussi colossaux que les leurs même si elles ont la taille de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et qu'une infime partie peut être considérée comme des multinationales. De ce fait, elles sont confrontées aux mêmes questions de gestion, notamment la recherche de financement, la gestion des ressources humaines, la gestion de la concurrence, l'efficacité des actions, etc.

### *2.1.3 La Notion de trafic et d'exploitation domestique des enfants au Bénin*

La traite des enfants est une nouvelle forme d'esclavage « *Perversion suprême, l'esclavage moderne a pris la forme du trafic d'enfants* »<sup>17</sup>. Dans le contexte béninois, en effet, dès leur plus jeune âge, les fillettes se retrouvent ainsi arrachées à leur famille totalement démunie pour devenir domestiques chez des plus nantis. Les garçons, eux, peuvent se retrouver à casser des cailloux dans des carrières de calcaire au Nigéria dès qu'ils ont six ou sept ans. À moins qu'ils ne soient exploités dans des champs de coton béninois ou étrangers. Pour toute rémunération, ils reçoivent de leur « patron » la promesse, généralement non tenue, de se voir offrir à l'issue de leur contrat de trois ans un vélo ou des morceaux de tôle ondulée pour le toit de la maison de leurs parents. Ayant mené une enquête antérieure qui a montré la grande ampleur que prend le phénomène de la traite des enfants au Bénin, Anne-Laure et Chaumont Jean-Michel, aborde les interventions que font aussi bien l'État que les ONG pour son éradication. Ils font ressortir surtout les limites de ces interventions ainsi que les différents facteurs qui entravent l'efficacité de leurs actions. Certaines ONG dressent courageusement elles-mêmes un bilan critique de leurs actions, et se disent prêtes à changer (Wibrin et Chaumont 2009).

Il faut noter que plusieurs facteurs sont à la base de la traite des enfants au Bénin : les facteurs culturels et les contingences socio culturels. (D'almeida 1992) pense qu'en Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, le recours au travail des enfants a toujours eu un rôle essentiel dans le processus de socialisation des enfants dans la mesure où il contribuait à

---

<sup>17</sup>L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans plus de 50 états.

l'apprentissage et à l'assimilation des règles d'intégration communautaires les préparant ainsi à leur vie d'adulte. Théophile HOUYOTON aborde dans le même sens en mettant l'accent sur la dimension socio culturelle de l'exploitation domestique des enfants au Bénin.

## 2.2 L'exploitation domestique des enfants : Une vieille pratique au Bénin

Le phénomène de l'enfant placé communément appelé « Vidomegon » est une pratique très ancienne au Bénin (Hounyoton 2017). Il s'agit d'un fait culturel qui consiste à placer l'enfant auprès d'un autre membre de la famille afin qu'il puisse recevoir une meilleure éducation. Si cette pratique a eu des succès dans le temps passé, elle continue d'être perpétuée aujourd'hui et revêt plutôt une forme d'exploitation voire d'esclavage eu égard aux traitements dégradants voir inhumains auxquels ces enfants sont soumis une fois dans leur famille d'accueil (UNICEF 2016).

### 2.2.1 *Le placement d'enfant en tant que pratique de socialisation et d'éducation de l'enfant*

Avec pour terrain d'étude le Bénin et d'autres pays africains, Théophile HOUNYOTON porte une analyse sur la mutation contemporaine des représentations et pratiques sociales relatives à « l'enfant placé » au Bénin. Le phénomène de « vidomegon » de la langue Fon du Bénin méridional, se perpétue dans les communautés au Bénin et consiste à « placer » un enfant en dehors de la famille de ses parents biologiques pendant le temps de sa croissance et de son éducation. Cette pratique longtemps incontestée et qualifiée comme apprentissage éducatif par les acteurs béninois a été progressivement disqualifiée et stigmatisée comme esclavage moderne d'enfants par les instances internationales (en tête desquelles l'Unicef) ainsi que par des pays africains devenus destinataires de « vidomegon » (Gabon et Côte d'Ivoire notamment). La contestation internationale, grandissante depuis les années 1990, a amené une progressive prise de conscience nationale de la pratique à l'intérieur du Bénin, fondant une transformation concomitante des représentations endogènes de l'enfant dans le pays. (Sakinatou 2015) aborde dans le même sens et éclaire quant à lui, sur les aspects sociologiques et juridiques de la protection et de la traite des enfants en Afrique et plus particulièrement au Bénin et dévoile le paradoxe qui existe entre la richesse normative, institutionnelle et financière en matière de protection des enfants et les graves violations dont font l'objet leurs droits.

### 2.2.2 *Dénonciation de la pratique de l'enfant placé au Bénin*

Les parents en raison de la précarité de leurs conditions de vie confient leurs enfants à des tiers ignorant complètement les dangers auxquels ils les exposent. Dans la société béninoise, placer un enfant chez un tiers est un fait normal qui ne choque personne. D'ailleurs, aucune loi ne l'interdit expressément. Tout ce que fait le législateur c'est de prévoir des mesures

garantissant le respect des droits de cet enfant dans sa famille d'accueil. Sauf que les dérives de cette pratique sont nombreuses et les séquelles sont dans la plupart des cas irréversibles pour les enfants. Les enfants placés ou « vidomegon » comme on les appelle communément sont souvent privés de scolarité et se retrouvent dans les marchés exposés à tous genres d'abus : sexuel, physique, etc. Il revient donc aux structures intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin de pourvoir à un environnement sécurisant pour ces derniers, ce qui n'est pas facile dans le contexte où la tradition est plutôt favorable aux abus (Loungou 2011).

### *2.2.3 Implication des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin*

L'essor des ONG au Bénin remonte en général à l'avènement du renouveau démocratique<sup>18</sup> dans les années 1990 mettant fin au régime marxiste-léniniste qui prévalait et qui restreignait la liberté d'association (Tossavi 2018). En réponse à leur mission première qui est celle d'aider l'État dans ces différentes actions pour le développement et le respect des droits humains, les ONG interviennent dans des domaines diversifiés au Bénin. En matière de protection des droits de l'enfant, elles engagent d'importants moyens pour garantir la promotion et le respect de leurs droits. Plusieurs d'entre elles s'intéressent à la question de l'exploitation domestique des enfants et recourent à des approches comme le plaidoyer, la sensibilisation, la prise en charge et bien d'autres encore pour lutter contre ce fléau. Il faut noter que la protection de l'enfant au Bénin est restée influencée par les mesures sociales facilitant l'accessibilité à l'enseignement primaire mises en place par l'État depuis quelques années. Cependant, le constat est que le manque de collaboration et les interventions en rangs dispersés des différents acteurs sans coordination efficace ont montré leurs limites (Terre des hommes Bénin 2013). Ces deux constats ont été repris par la rapporteuse des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie impliquant des enfants lors de sa visite en novembre 2013. Ainsi malgré leurs bonnes intentions, les ONG intervenant dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants restent confrontées aux précédents facteurs auxquels il conviendrait de trouver des solutions pour une amélioration de leurs actions.

## 2.3 Évaluation de l'impact des ONG sur la lutte contre l'exploitation domestique des enfants

Les retombées des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants sont multiples. La question de comment évaluer l'efficacité de leur action s'impose à nous.

---

<sup>18</sup> Le « renouveau démocratique » est le nom que les béninois donnent au régime politique issu de la « conférence des forces vives » tenue à Cotonou du 18 au 28 février 1990 et qui a permis la liberté d'association après 17 ans de régime autoritaire civil et militaire.

Après avoir analysé les approches et méthodes d'intervention de ces organisations, nous présenterons les indicateurs de mesure de l'efficacité de leurs actions en la matière.

### *2.3.1 Approches et méthodes d'intervention des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin*

Selon MEKONDO F., « les ONG n'ont pas une stratégie d'intervention globale dans les Zones où elles opèrent. Elles sont plus attirées par la recherche de financement que par la nécessité de se concerter sur les Stratégies d'intervention, sur les résultats à obtenir en termes de changement social. Chacun agit selon ses propres critères d'analyse du milieu » (Egidia Runundo, 2010). Cette intervention en rang dispersé présente pourtant le danger d'une duplication et d'un chevauchement des interventions auprès des mêmes bénéficiaires ce qui impactera irrémédiablement les résultats escomptés.

Les ONG intervenant au Bénin dans la protection des enfants contre l'exploitation domestique adoptent des approches variées qui peuvent être regroupées en deux grands groupes : nous distinguons d'une part les approches thématiques et d'autre part l'approche intégrée ou systémique.

#### ➤ L'approche thématique

Il s'agit d'une méthode d'intervention axée sur des thématiques précises de protection de l'enfance telles que la nutrition, la scolarisation, la migration, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants, etc. Il n'est pas rare d'entendre des organisations de protection de l'enfance dire qu'elles interviennent sur tel volet et pas sur tel autre. Or la problématique de la protection de l'enfance est assez complexe et présente une imbrication des besoins liés au bien-être de l'enfant. Par exemple, le problème de l'exploitation domestique des enfants ne pourra être traité indépendamment de l'amélioration des conditions de vies des parents et de la scolarisation des enfants.

Ainsi, la protection de l'enfance longtemps caractérisée par des interventions cloisonnées a montré ses limites avec le temps. « Parce qu'elles ont tenté de traiter un problème tout en ignorant les autres, la plupart des interventions de Protection de l'Enfance ont échoué dans leur quête de règlement global de la question »<sup>19</sup>. En outre, de façon générale, « les bailleurs de fonds et les ONG n'ont pas bien coordonné leurs efforts et les gouvernements n'ont pas compris que la Protection de l'Enfance était un secteur à part entière »<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Boîte à outil pour la protection de l'enfance, Manuel 1, Notions de base de la protection de l'enfance, Boîte à outils de FHI 360 pour la protection de l'enfance © 2012 de FHI 360

<sup>20</sup> A 'rough guide' to child protection systems (draft). London: Save the Children United Kingdom; 2009. Disponible sur : <http://resourcecentre.savethechildren.se/node/5103>. United Nations secretary-general's study on violence against children. New York: United Nations; 2006 Disponible sur [http://www.unicef.org/violencestudy/report/SG\\_violencestudy\\_en.pdf](http://www.unicef.org/violencestudy/report/SG_violencestudy_en.pdf).

La tendance aujourd’hui est plus à une intervention intégrée tenant compte de l’environnement global de la protection de l’enfance.

➤ L’approche systémique

L’approche systémique consiste à voir le cadre de protection de l’enfance dans une dimension plus large et implique tous les éléments de l’environnement pouvant influencer le bien-être de l’enfant. Par exemple, l’ONG Terre des Hommes intervenant dans la protection de l’enfance au Bénin depuis plus de 40 ans, a dans les années 2000, revu sa manière d’intervenir et a développé une nouvelle approche axée sur le renforcement des systèmes de protection de l’enfance (SPE). L’approche systémique a le mérite de :

- Permettre à une majorité d’enfants d’accéder à des services élémentaires et de qualité
- Garantir une continuité géographique de l’environnement protecteur des enfants
- Assurer une gestion des cas qui embrasse l’enfant dans sa totalité
- S’inscrire dans un domaine d’intervention légitimé sur le plan national et international
- Garantir la pérennité des actions de protection engagées
- Favoriser une gestion coordonnée et cohérente des ressources existantes
- De valoriser la connaissance du terrain des acteurs
- Valoriser les approches thématiques en les intégrant dans une vision systémique

Le schéma ci-après présente la manière dont des cibles sont déterminées au sein de l’approche systémique

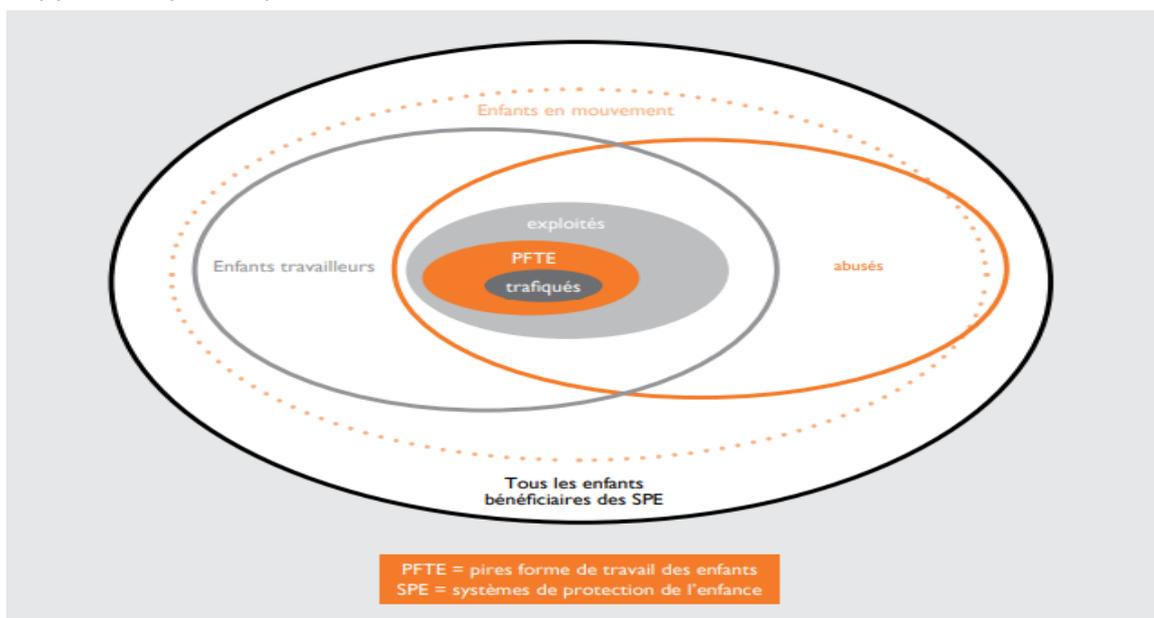


Figure 2: Représentation de certains groupes cibles aux problématiques imbriquées (Source : Le renforcement des systèmes de protection de l’enfance – www.tdh.ch, octobre 2015)

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants en matière de protection, il paraît évident qu'il importe que les acteurs intervenant dans le domaine adoptent une démarche intégrée permettant d'obtenir des résultats efficaces.

Cette démarche a pour objectif de créer un environnement sécurisant pour les enfants. C'est-à-dire les mettre à l'abri de tout danger pouvant porter atteinte à leur intégrité morale physique et psychique. Cet objectif pourrait être atteint seulement si tous les acteurs de l'environnement acceptaient de mettre en commun leurs efforts dans une parfaite synergie pour la réalisation de cette cause commune qui est celle de la protection de ces êtres vulnérables qui ne peuvent le faire par eux-mêmes. « *Un environnement protecteur comprend huit éléments essentiels. Si un de ces éléments est absent, les enfants deviennent plus vulnérables à l'abus, à la violence, à la discrimination et à la violation de leurs droits* »<sup>21</sup>. Il s'agit de :

- Attitudes, traditions, coutumes, comportements et pratiques
- Engagement des pouvoirs publics à garantir les droits à la protection
- Discussion ouverte et engagement au sujet des questions de protection de l'enfance
- Législation protectrice et mise en application
- Capacité des personnes habituellement en contact avec les enfants à les protéger
- Aptitudes pratiques pour la vie quotidienne, connaissance et participation des enfants
- Suivi et rapport sur les problèmes relatifs à la protection de l'enfance
- Services de rétablissement et de réinsertion

#### Cadre d'un environnement protecteur



Source: Enhanced Protection of Children Affected by AIDS. A Companion Paper to The Framework for the Protection, Care and Support of Orphans and Vulnerable Children Living in a World with HIV and AIDS. New York: The United Nations Children's Fund (UNICEF), March 2007.

Figure 3: Schéma d'un environnement protecteur pour les enfants  
(Source : Notions de base de la protection de l'enfance, FHI 360)

<sup>21</sup> Child protection from violence, exploitation and abuse [fact sheet]. New York: UNICEF; mai 2006. Disponible sur <http://www.unicef.org/protection>.

### *2.3.2 Mesure de l'impact des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin*

Pour mieux cerner l'impact des actions des ONG dans la lutte contre l'exploitation des enfants au Bénin, il serait judicieux de se demander au préalable comment elles arrivent à influencer la politique de l'État en matière de définition des stratégies de lutte contre le phénomène au plan national.

En effet, au Bénin, les ONG constituent des acteurs incontournables de développement et s'assimilent à la société civile. De ce fait, les réflexions mises en valeur sur l'importance et le potentiel des ONG locales portent enfin sur la possibilité de tirer parti de leur représentativité de la « société civile » pour donner aux groupes sociaux, l'occasion d'identifier leurs propres besoins, d'être maître et acteurs de leur propre développement (Tossavi 2018). Il ressort de ceci que les ONG ont acquis une certaine autonomie qui leur permet d'organiser leurs activités de manière à ce que cela concourt à l'amélioration des situations non désirées préalablement identifiées. L'évaluation des projets en matière de lutte contre l'exploitation des enfants comme dans tout autre domaine de développement fait appel à des concepts comme l'efficacité, l'efficacités, l'impact, la viabilité, les résultats attendus, la gestion des parties prenantes, etc. (Rukundo, 2010).

La mesure de l'impact des actions des ONG sur la lutte contre l'exploitation des enfants ne peut donc se faire sans une définition préalable des variables qui entrent en jeu en la matière et les indicateurs permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats.

➤ **Cadre théorique : définition des variables**

Comme proposition de recherche, nous pensons que d'une part « le manque de collaboration entre les ONG elles-mêmes et avec les structures étatiques en charge de la protection de l'enfance » et d'autre part « la faible coordination des actions des ONG » pourraient constituer un frein à l'efficacité des actions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin. Ainsi, cette étude met en relation trois (03) types de variables comme suit :

- Variable dépendante : efficacité des interventions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants
- Variable indépendante : interaction entre les différentes parties prenantes

Nous entendons par environnement interactif l'ensemble des facteurs qui influencent l'efficacité des actions des ONG en matière de protection des enfants contre l'exploitation domestique au Bénin.

- Collaboration entre les différentes parties prenantes (V1)

Par collaboration, nous entendons une concertation des ONG, d'abord entre elles, puis avec les structures étatiques intervenant dans le même domaine. Notamment, en ce qui concerne

leurs méthodes et zones d'intervention afin d'éviter l'utilisation d'approches différentes ainsi que la duplication de leurs actions sur le terrain.

- Coordination des actions (V2)

La coordination renvoie à une organisation concertée des actions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants, ainsi qu'un suivi soutenu des actions menées de la part de l'État.

- Variable modératrice (V3) : environnement juridique et institutionnel

Un environnement juridique et institutionnel favorable est indispensable à l'efficacité des actions des ONG en matière de la lutte contre l'exploitation domestique des enfants

### 2.3.3 Définition des indicateurs de succès et d'échecs sur la prise en charge du problème

#### ➤ **Indicateurs retenus pour l'environnement interactif (variable indépendante)**

- existence de plan d'actions communes témoignant de la collaboration entre les ONG
- existence d'un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes pour éviter la duplication de leurs actions sur le terrain
- existence d'un consortium de protection de l'enfance regroupant tous les acteurs intervenants dans le secteur
- mise en place d'une coalition d'ONG et d'agences gouvernementales en charge légale de la protection de l'enfance
- Niveau de collaboration entre les structures en charge de la protection de l'enfance
- Fréquence des réunions de concertation pour la protection de l'enfance
- Degré d'implication des bénéficiaires dans les projets et programmes de protection de l'enfance

#### ➤ **Indicateurs retenus pour mesurer l'efficacité de l'intervention des ONG (variable dépendante)**

- Diminution du taux d'enfants victimes

#### ➤ **Indicateurs retenus pour la variable modératrice ((environnement juridique et institutionnel)**

- existence de textes de lois favorables à la lutte contre l'exploitation domestique des enfants
- existence de structures en charge de la protection des enfants exploités comme domestique

À la lumière des variables définies, nos hypothèses de recherche se présentent donc comme suit :

- Hypothèse 1 (H1) : « le manque de collaboration entre les ONG elles-mêmes et avec les structures étatiques en charge de la protection de l'enfance constitue un facteur de la faible efficacité des actions en la matière »
- Hypothèse 2 (H2) : « la faible coordination des actions des ONG par les structures étatiques en charge de la protection de l'enfance pourrait constituer un frein à l'efficacité des actions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ».

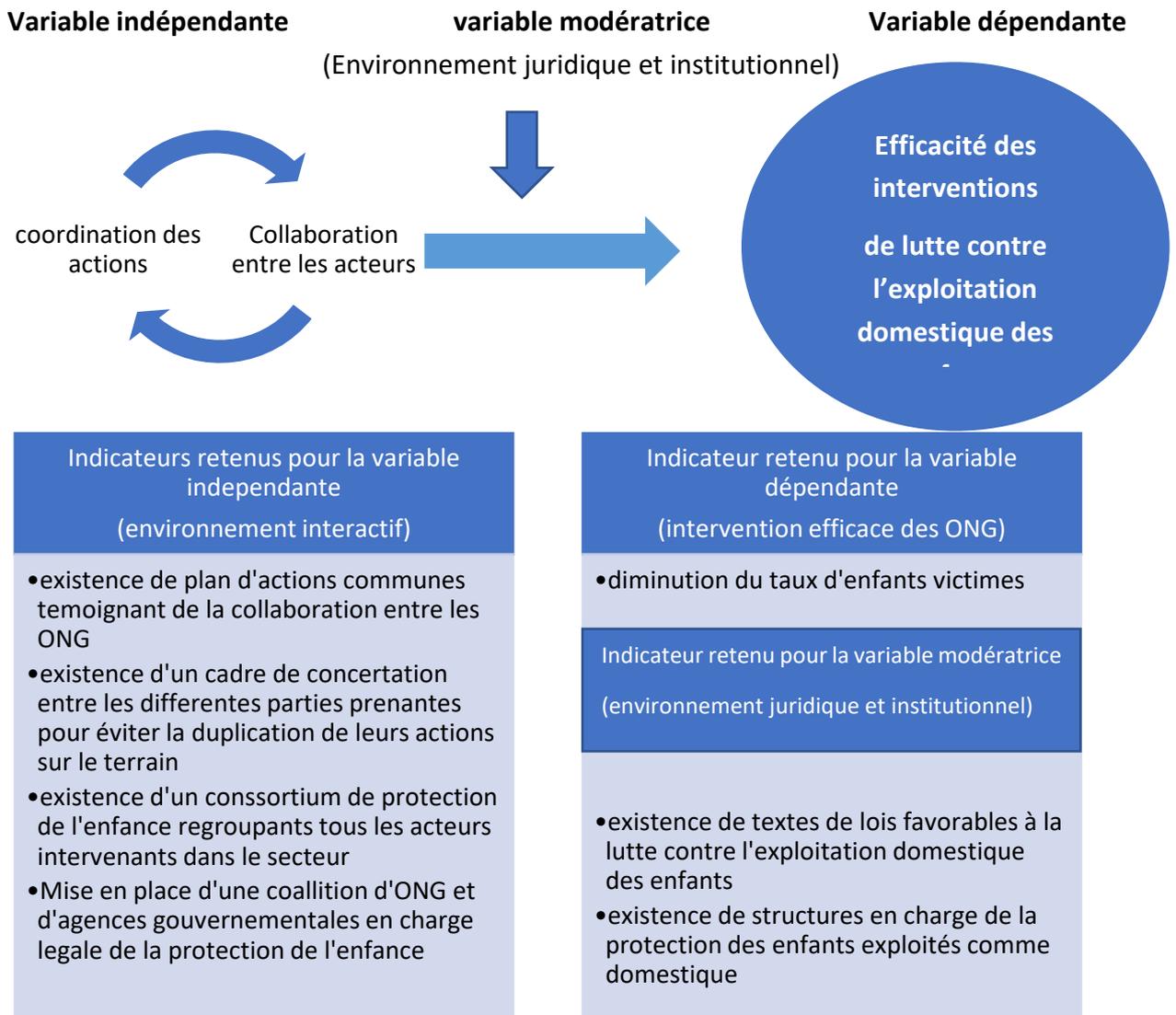


Figure 4: Cadre théorique de l'étude  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KPLAKPASSO)

Au final, pour ce chapitre, on peut retenir que le phénomène de l'exploitation domestique des enfants trouve sa source dans les réalités sociales du pays et que les différents acteurs intervenant dans le domaine doivent faire preuve de plus de solidarité pour parvenir à le vaincre. Les différents écrits parcourus nous ont permis d'anticiper des réponses à nos questions de recherche et de définir le cadre théorique de notre étude. Sur la base des variables retenues, nous sommes parvenue à émettre des hypothèses que nous essayerons de confirmer ou d'infirmer au regard des résultats de nos enquêtes à travers une méthodologie bien définie.

### 3 Cadre méthodologique et présentation des résultats de l'étude

Pour vérifier notre proposition de recherche, nous avons recueilli les informations à travers la démarche méthodologique. Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord la démarche adoptée. Ensuite, nous relaterons brièvement les apports de notre stage professionnel dans la réalisation de l'étude. Enfin, nous aborderons les résultats de notre étude.

#### 3.1 Méthodologie de recherche

La présente étude a opté pour une approche qualitative et à la comparaison. Elle s'est donc intéressée à des données qualitatives liées aux variables préalablement définies à savoir l'environnement interactif et l'efficacité des actions des ONG pour la lutte contre la traite et l'exploitation domestique des enfants au Bénin.

##### 3.1.1 Démarches adoptées

Afin de disposer des données pertinentes et valides, nous avons choisi d'utiliser essentiellement la recherche documentaire, l'entretien et les enquêtes.

###### - La revue documentaire

Une littérature abondante sur la question de l'exploitation domestique des enfants étant disponible, nous avons utilisé cette source pour vérifier nos hypothèses. Les différents rapports de l'UNICEF, l'OIT, le BIT, la Banque Mondiale ainsi que des ONG internationales sur la question, les rapports pays de la mise en œuvre de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CADBE) au Bénin et au Togo, les textes juridiques en matière de protection de l'enfance nous ont été utiles.

###### - L'entretien semi-directif

Pour mener l'enquête, nous avons eu recours à un entretien semi-directif, aussi bien auprès des ONG que des structures étatiques. Un guide d'entretien a été rédigé à cet effet (Voir annexe).

Les entretiens ont été menés auprès des différents acteurs identifiés :

- Auprès des intervenants (ONG) pour déterminer les handicaps à l'efficacité de leurs actions au Bénin. Pour le choix de cet échantillon, nous avons procédé à un échantillonnage raisonné. À cet effet, nous avons ciblé Vingt (20) ONG intervenants dans la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants dans chaque pays. Les dirigeants de ces ONG ont été les personnes cibles de notre enquête. Mais sur ces 20 ONG ciblées initialement de part et d'autre sauf huit (08) ont pu répondre à notre demande d'entretien au Bénin et six (06) au Togo. Soit un total de quatorze (14) ONG enquêtées. Il faut noter les deux grands réseaux de protection de l'enfance ont été pris

en compte au Bénin à savoir CLOSE (30 ONG membres) et ReSPESD (57 ONG membres). Quant au Togo, nous nous sommes intéressée au Forum des Organisations de Défense des Droits des Enfants au Togo (FODDET) qui est un forum comportant neuf (09) réseaux d'ONG de protection de l'enfance.

- Après des structures étatiques qui interviennent dans le secteur pour analyser le système de protection de l'enfant au Bénin et au Togo afin de mesurer le niveau de coordination des différentes actions. Ici nous avons également recouru à un échantillonnage raisonné en nous adressant aux directeurs ainsi qu'aux chargés des affaires juridiques au sein des structures techniques concernées par la protection des enfants (deux représentants de part et d'autre). Il s'agit de :
  - Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion sociale des Enfants Victimes de Trafic (CENARSEVT) et du Comité National Directeur (CDN) pour le Togo ;
  - Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales, Direction de la famille, de l'Enfance et de l'Adolescence et de la Direction Générale de la Famille et des Affaires sociales pour le Bénin.

#### - L'enquête

Des questionnaires ont été envoyés aux différents acteurs ciblés afin de recueillir des données quantitatives pouvant nous permettre de faire des analyses approfondies. (Voir questionnaire en annexe).

Tableau 1:Présentation des enquêtés au Bénin et au Togo

Type d'acteurs	Structure concernée	Bénin	Togo
Structures étatiques	Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion sociale des Enfants Victimes de Trafic (CENARSEVT)	-	1
	MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES Direction de la famille, de l'Enfance et de l'Adolescence	1	-
	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAMILLE ET DES AFFAIRES SOCIALES RÉPUBLIQUE DU BÉNIN	1	-
	Comité National Directeur (CDN)	-	1
ONG Internationales de Protection de l'enfance	Plan Bénin	1	-
	Terre des hommes Bénin	1	-
	Plan Togo	-	1
	SOS Village d'enfant	1	-
	Care international Benin	1	-
ONG de protection de l'enfance	ESAM	1	-
	WAO Afrique	-	1
	CLOSE ( 30 ONG membres)	1	-
	ReSPESD (57 ONG membres)	1	-
	Forum des ONG de défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET)	-	1
	Direction préfectorale de l'action sociale	-	1

Type d'acteurs	Structure concernée	Bénin	Togo
	Défi et Développement		1
	RADAR	-	1
Autres acteurs	UNICEF	1	-
Total		10	08

Source : Kokoe Mawulé AYIH- KLAKPASSO

### 3.1.2 Cadre de l'étude et échantillonnage

L'échantillon utilisé dans le cadre de notre étude est constitué des différentes parties prenantes qui interviennent dans la lutte contre le trafic des enfants au Bénin et au Togo. L'intérêt pour le Togo découle de la similitude des réalités socioculturelles dans les 2 pays. Selon l'Unicef, près de la moitié de la population togolaise est âgée de moins de 18 ans et 29% des enfants âgés de 5 à 14 ans sont utilisés pour des activités économiques et domestique (Unicef, 2017). Le Togo a été choisi au regard des données empiriques, et différents rapports consultés au cours du stage. Le Togo présente non seulement des résultats plus ou moins satisfaisants en ce qui concerne la mise en œuvre de la Charte, mais également un système de protection de l'enfance assez dynamique. Par ailleurs, l'expérience du Togo sur un projet de protection de l'enfance avec l'ONG Compassion International, édifie bien des égards notre connaissance du système de protection du pays ainsi que des acteurs qui y interviennent. Un regard croisé sur les systèmes de protection de l'enfance des deux pays permettra de dégager les bonnes pratiques et de proposer une approche contribuant à l'amélioration de la situation au niveau du Bénin.

Dans le cadre de l'étude, l'intérêt a été particulièrement porté sur les ONG et les structures étatiques intervenant dans le secteur au niveau des deux pays. La population à étudier dans la présente étude encore appelée population cible est l'ensemble des types d'acteurs intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin et au Togo. Les types d'acteurs sont notamment l'État à travers les structures techniques en charge de la protection de l'enfance, les ONG internationales et les autres organisations de la société civile (ONG locales). Le champ d'enquête au Bénin a été limité au département du Littoral. Quant au Togo, les informations ont été recueillies auprès de toutes structures de protection de l'enfance disponibles, ayant participé aux entretiens. Au regard de la nature des données recherchées et de la particularité de l'objet de l'étude, nous avons procédé à un choix raisonné de personnes, composantes de nos deux échantillons dans les deux pays.

### 3.1.3 Contraintes et limites de l'étude

À défaut de disposer d'une cartographie de toutes les ONG intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance au Bénin, nous nous sommes penchée exclusivement sur le cas du

département du Littoral qui abrite le plus grand marché du pays<sup>22</sup>. Nous nous sommes surtout intéressée aux deux grands réseaux existants dans le secteur à savoir le Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (ReSPESD) composé de cinquante-sept (57) ONG et le Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant (C L O S E) composé d'une quarantaine d'ONG. Nous avons estimé le nombre d'ONG intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin à environ une Centaine. Sur ces Cent ONG existantes, le département du littoral en compte une trentaine. L'une des contraintes de notre étude a été la disponibilité des acteurs à nous recevoir pour un entretien ou à répondre à notre questionnaire aussi bien au Togo qu'au Bénin. Nous aurions voulu également interroger les bénéficiaires des différents programmes afin de mesurer leur implication et leur degré de satisfaction, mais ni le temps ni les moyens limités ne nous ont pas permis de le faire.

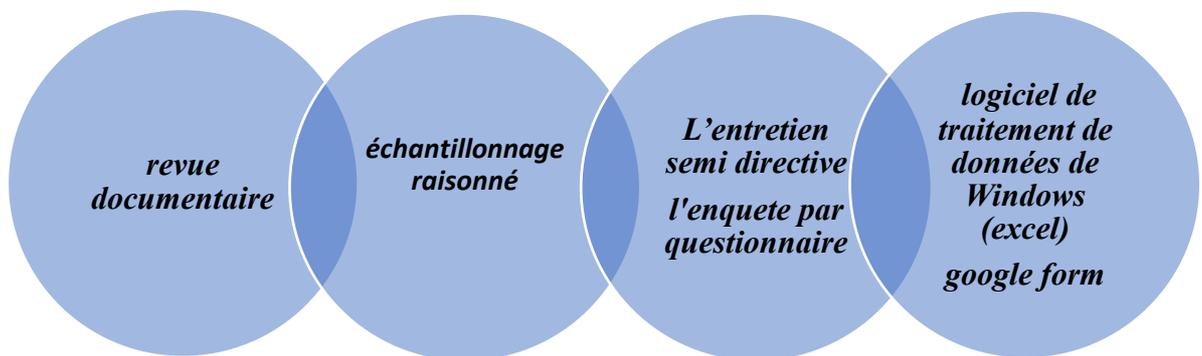


Figure 5: Cadre opératoire de l'étude  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

## 3.2 Stage professionnel

### 3.2.1 Bref aperçu du déroulement du stage professionnel

Ce stage s'inscrit dans la politique de l'Université Senghor de mettre ses étudiants en situation professionnelle en vue de la rédaction d'un mémoire sur une question d'actualité touchant au développement de l'Afrique. C'est donc dans cette optique que nous avons débuté le 07 Mai 2018 un stage à la Commission de l'Union Africaine, au sein du Département des Affaires Sociales et plus précisément auprès du Secrétariat du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), pour une durée de trois mois. Nous avons choisi cette institution en raison du sujet objet de notre intérêt notamment la protection de l'enfance en Afrique et plus particulièrement au Bénin. En effet, convaincue que les enfants d'aujourd'hui sont les acteurs du développement de demain, nous avons choisi de nous pencher sur la

---

<sup>22</sup> Les marchés constituent l'un des pôles de concentration des enfants exploités comme domestiques au Bénin. Ces enfants se consacrent à de petits commerces et sont exposés à des risques de tous genres

problématique de la traite des enfants en Afrique et en particulier en Afrique de l’Ouest en vue de faire des propositions pour une meilleure intervention des institutions internationales et locales intervenant sur la question au Bénin. Ce sujet s’inscrit dans la logique de l’Agenda 2063 de l’union Africaine « l’Afrique que nous voulons », dans ce sens qu’il vise à offrir un meilleur avenir aux enfants qui sont les acteurs du développement de l’Afrique dont nous rêvons. Protéger donc les droits des enfants aujourd’hui, c’est s’assurer que l’Afrique disposera de meilleurs acteurs pour son émancipation future. Le Comité Africain d’Experts sur les Droits et le Bien Être de l’enfant (CAEDBE) étant justement la structure continentale chargée de la protection des droits des enfants, nous avons estimé qu’il s’agit là du meilleur cadre pouvant nous aider à mener à bien notre étude.

### *3.2.2 Apport du stage professionnel à la réalisation de l’étude*

Ce stage a été très enrichissant pour nous, car il nous a permis de découvrir dans le détail le secteur de la protection des droits des enfants en Afrique, ses acteurs, ses contraintes, etc. Il nous a permis de participer concrètement aux enjeux de la protection de l’enfance au travers des rencontres variées comme celle de l’atelier de formation sur l’engagement des Organisations de la Société Civile avec le CAEDBE sur les questions spécifiques aux personnes déplacées et celle de la consultance sur l’initiative panafricaine pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants que nous avons particulièrement apprécié. Les rapports des différents pays membres du comité que nous avons pu consulter sur place nous ont permis d’enrichir nos connaissances sur la problématique de la traite transfrontalière des enfants en Afrique en général et en Afrique de l’Ouest en particulier. Les données recueillies sur la problématique nous ont aidés à mieux circonscrire le champ couvert par notre étude et à définir les pays et les acteurs clés auprès de qui nous devrions mener notre enquête. Les rapports périodiques de l’Etat et ceux des Organisations de la société civile, produits conjointement sur la mise en œuvre de la Charte au Togo et au Bénin nous ont permis de déceler non seulement les principaux problèmes auxquels sont confrontés ces acteurs, mais également d’identifier les bonnes pratiques à capitaliser. Par ailleurs, la prise de contact avec les acteurs identifiés a été facilitée grâce à l’appui du Comité.

Nous avons également eu la chance de travailler sur le projet « African Children’s Charter Project » (ACCP) financé par l’Union Européenne pour la mise en œuvre de la Charte dans les différents pays. Ceci nous a permis de faire l’expérience pratique des outils et mécanismes de gestion de projets internationaux apprise lors de notre formation, surtout en ce qui concerne les projets relatifs au domaine de la protection de l’enfance.

### 3.3 Présentation, analyse et interprétation des résultats de l’enquête

Sur la base du cadre théorique élaboré, nous avons identifié deux variables clés qui influencent l’efficacité des interventions de lutte contre l’exploitation domestique des enfants. Il s’agit de

la coordination des actions et la collaboration entre les acteurs. Au regard de ces variables, nous avons collecté des données, au niveau des deux pays, que nous analyserons ici tout en dégagant les bonnes pratiques à capitaliser en vue d’une proposition d’amélioration au niveau du Bénin. Notons que la collecte des données a été faite en tenant compte de tous les éléments intervenants dans l’environnement de la protection de l’enfance en général et en particulier dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants.

### 3.3.1 De différents acteurs avec des actions diversifiées au Togo et au Bénin

- Acteurs clés dans les activités des enquêtes au Bénin et au Togo

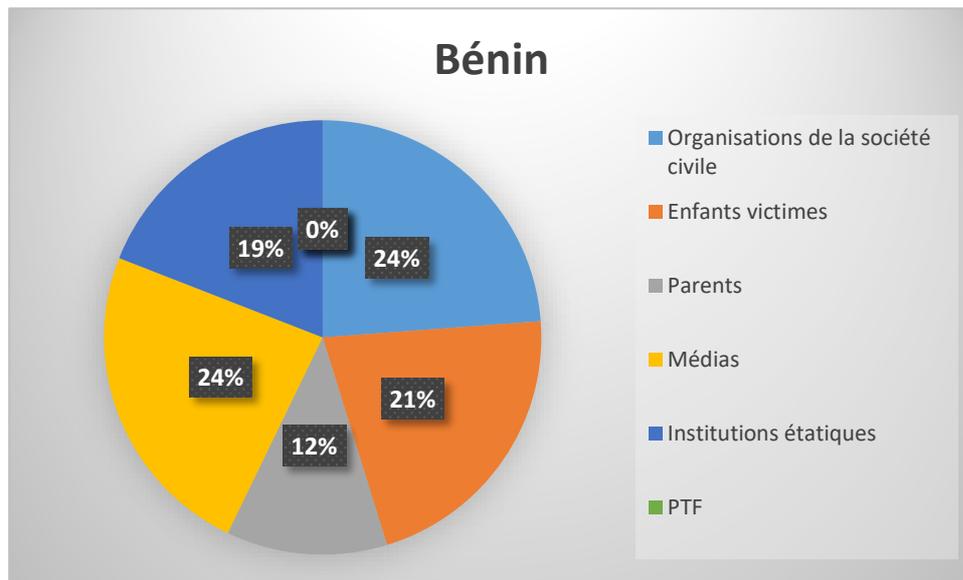


Figure 6: Acteurs clés dans les activités des enquêtes au Bénin  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

Tel que le montre le graphique les médias et les autres organisations de la société civile telles que les associations, les groupements villageoises, etc., occupent une part importante dans les interventions des ONG au Bénin. Selon Monsieur Alfred SANTOS, coordonnateur du Projet CORAL de Terre des Hommes, les enfants exploités sont également mis à contribution pour l’identification et la prise en charge de leurs pairs.

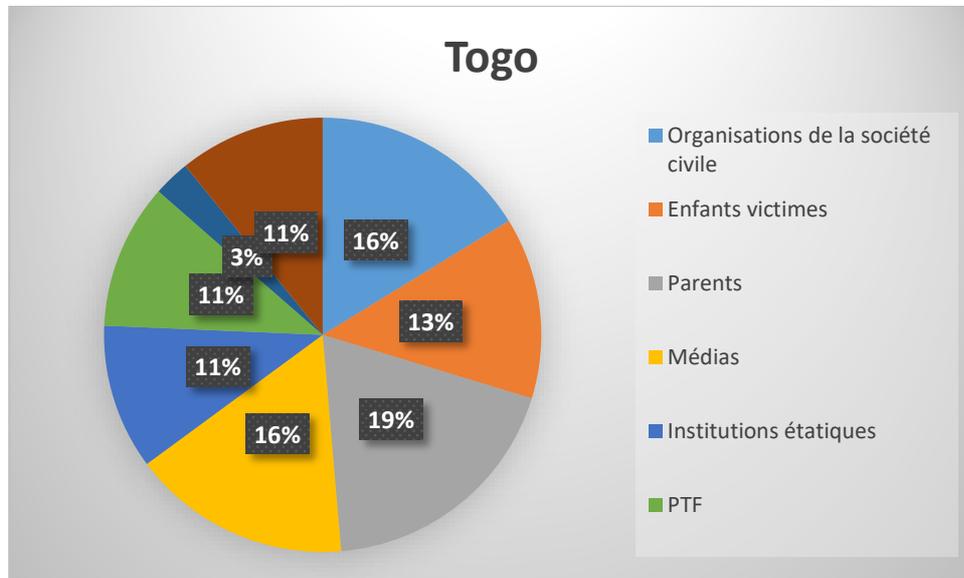


Figure 7: Acteurs clés dans les activités des enquêtés au Bénin  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

Les acteurs clés dans les activités menées par les ONG au Togo pour la lutte contre l'exploitation domestique des enfants sont les parents. Ceci démontre d'une approche participative qui consiste à impliquer les parents dans les différentes sensibilisations contre le fléau. Selon Madame AQUITEM AZAMBO, la sensibilisation par les paires ayant montré ces succès, cette pratique a le mérite de faciliter le travail aux ONG et leur permet de vite identifier les cas de violations et les pôles de concentrations des enfants exploités.

Il ressort de ces analyses que **les médias, les enfants victimes, les structures étatiques, les parents et les autres organisations de la société civile** sont les acteurs clés qui sont pris en compte dans les interventions des ONG.

- Activités menées par les enquêtés dans la protection des enfants au Bénin et au Togo

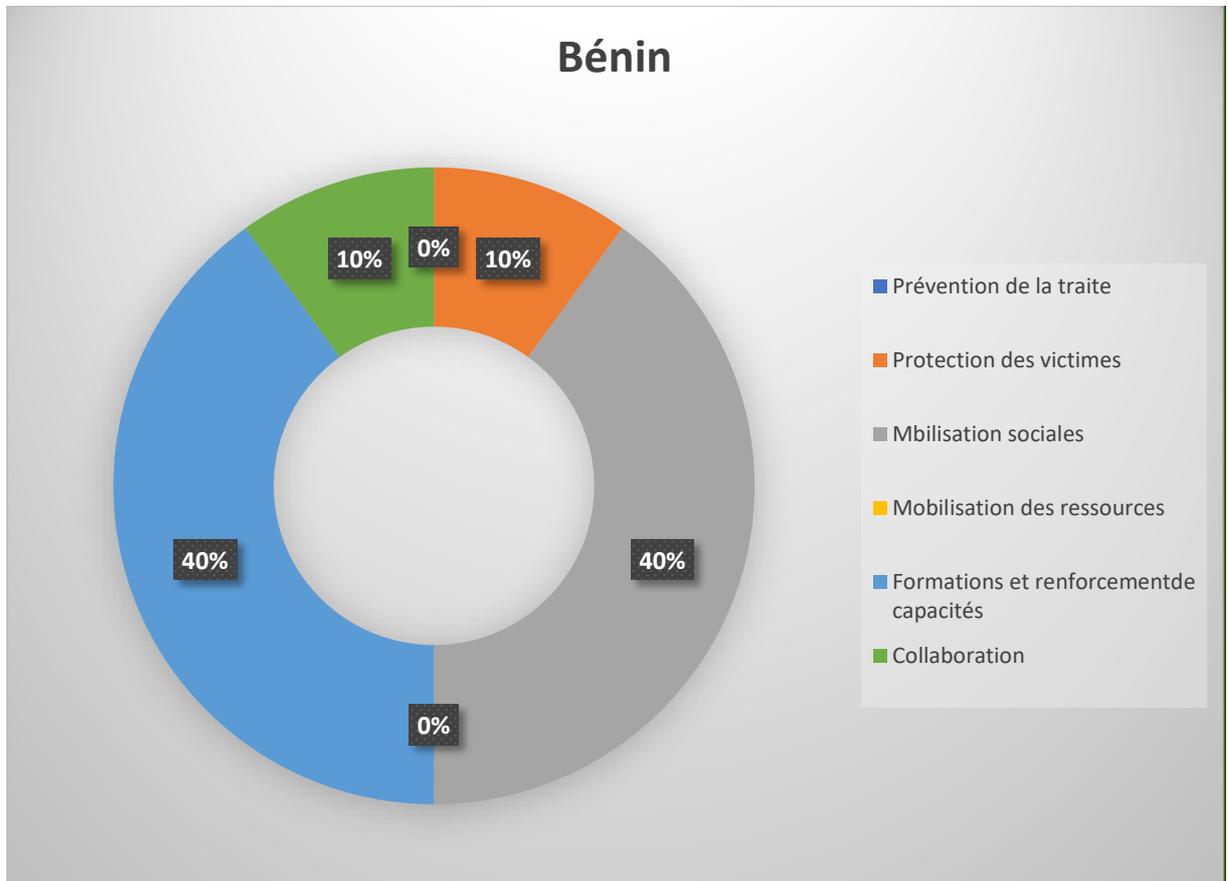


Figure 8: Activités menées par les enquêtés au Bénin  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

En ce qui concerne les différentes activités menées par les organisations intervenants dans la protection des enfants contre l'exploitation au Bénin, la mobilisation sociale et la prévention sont les mieux favorisées. Elles se traduisent par la sensibilisation de la population et le plaidoyer au niveau du gouvernement sur les droits des enfants et les violations constatées.

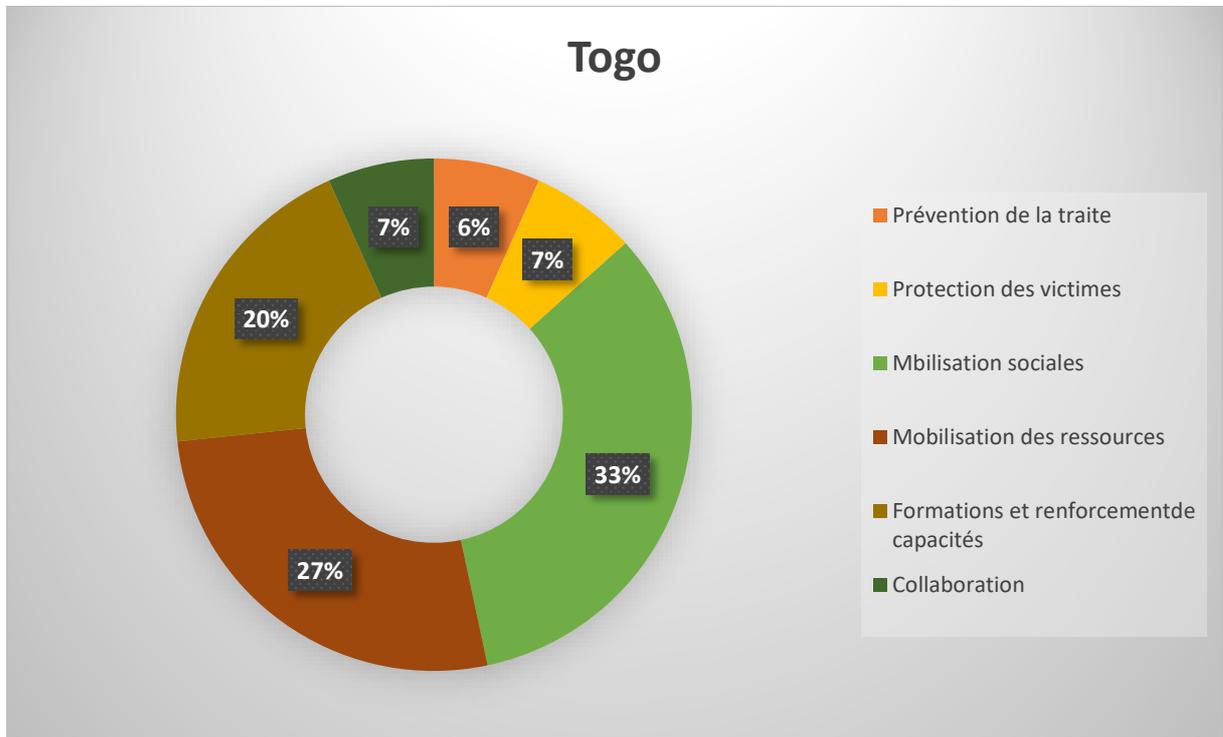


Figure 9: Activités menées par les enquêtés au Togo  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

Les résultats de notre enquête au niveau du Togo montrent une grande part de mobilisations sociale (33%), mais également des activités liées à la mobilisation des ressources financières et matérielles ainsi que la formation (27%) et le renforcement de capacité (20%).

L'analyse de ces deux résultats nous montre une faible mobilisation des ressources en faveur de la protection de l'enfance au Bénin, ce qui explique d'ailleurs le faible appui matériel et technique aux structures techniques.

- Mécanisme de mise en œuvre des programmes au Bénin et au Togo

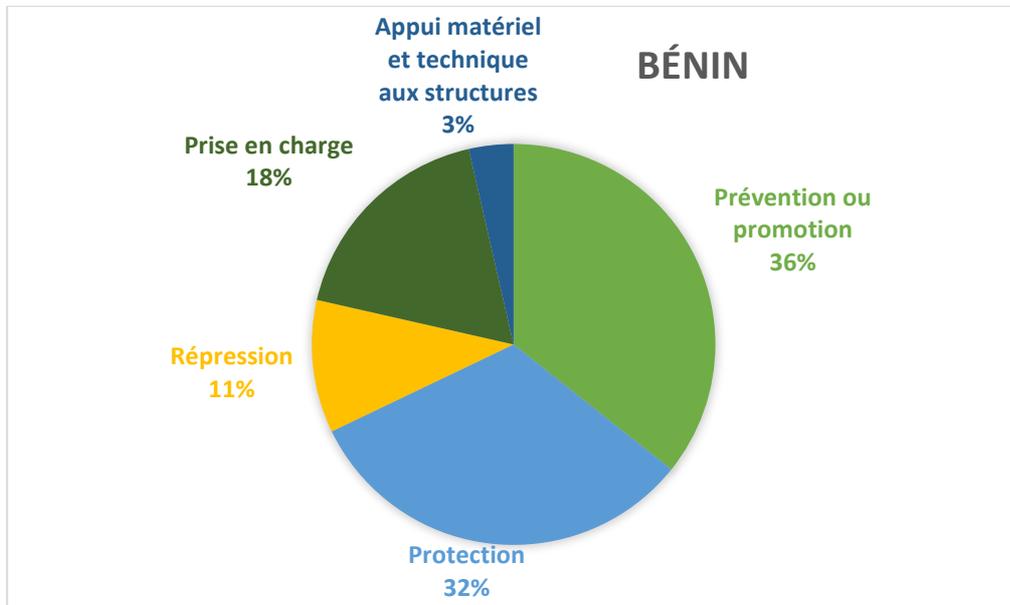


Figure 10: Mécanismes de mise en œuvre des programmes au Bénin  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

Comme le montre le graphique ci-dessus, les interventions en matière de lutte contre l’exploitation des enfants au Bénin sont plus axées sur la prévention ou la promotion qui représente une proportion de 36% et la protection qui occupe 36%. Ceci afin d’éviter des éventuelles violations aux droits des enfants. Cependant les retombées de ces activités sont peu encourageantes.

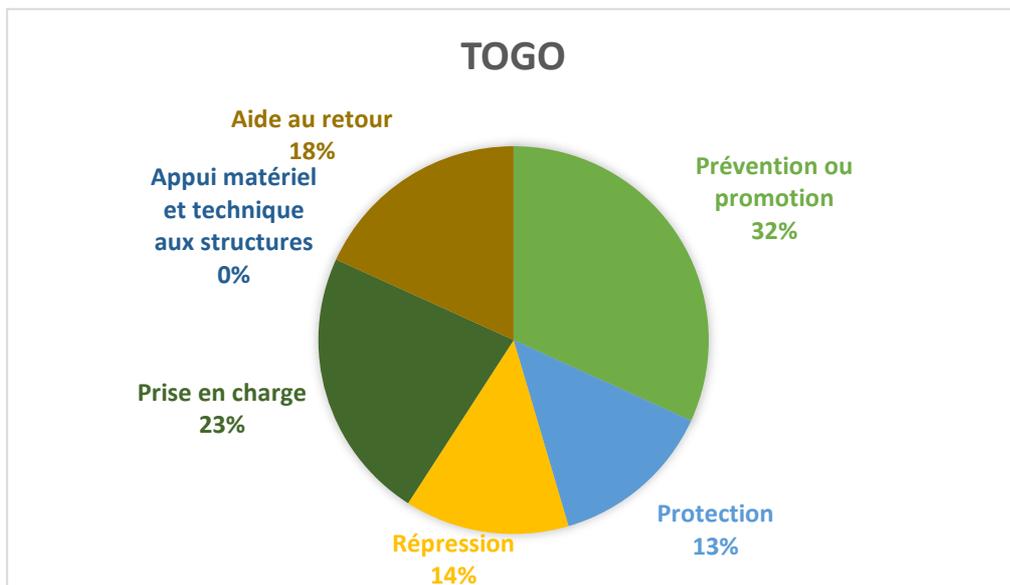


Figure 11: Mécanisme de mise en œuvre des programmes au Togo  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

Au niveau du Togo, les activités sont plutôt orientées vers la prévention (32%) et la prise en charge (23%).

Un regard croisé sur ces deux résultats fait ressortir trois (3) axes principaux du mécanisme d'intervention et de mise en œuvre des programmes à savoir **la prévention, la protection, et la prise en charge**. Les autres éléments, notamment la répression, l'appui matériel et technique aux structures ne sont pas moins négligeables. Nous notons également une pratique axée sur l'aide au retour au niveau du Togo qui nous paraît très intéressante en ce sens qu'elle permet aux enfants victimes de trafic et d'exploitation domestique de retrouver leurs familles ou d'être confiés à des centres prévus à cet effet.

### 3.3.2 Des facteurs entravant l'efficacité de leurs actions

- Niveau de collaboration entre les acteurs intervenant dans le même secteur

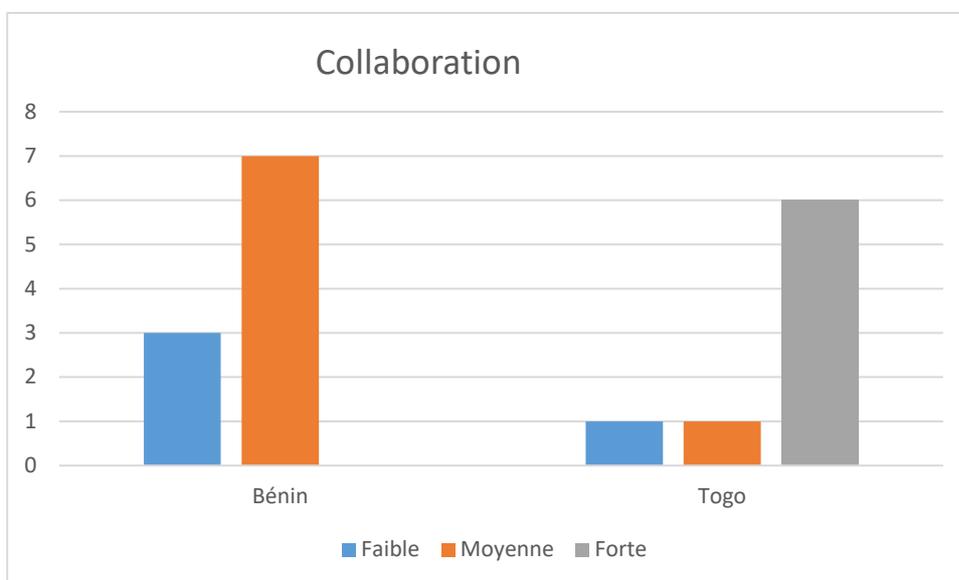


Figure 12: Niveau de collaboration entre les acteurs  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

À la question de savoir quel est le niveau de collaboration entre les acteurs intervenants dans la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants au Togo et au Bénin, le résultat est mitigé. Comme le montre le graphique ci-dessus, la collaboration est moyenne au niveau du Bénin, 3 personnes sur 8 pensent quand même qu'elle est faible. Cela suppose que cette collaboration ne soit pas inexistante, mais qu'elle mérite juste d'être renforcée. Par contre au niveau du Togo, 60% des personnes enquêtées pensent que la collaboration est forte.

D'une manière ou d'une autre, il ressort de cette analyse que la collaboration entre des acteurs intervenant dans la protection de l'enfance au niveau des deux pays mérite d'être renforcée, vu son importance pour l'efficacité des actions menées.

- Dispositif de coordination des actions au Bénin et au Togo

## Dispositions légales et institutionnelles existantes pour la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants.

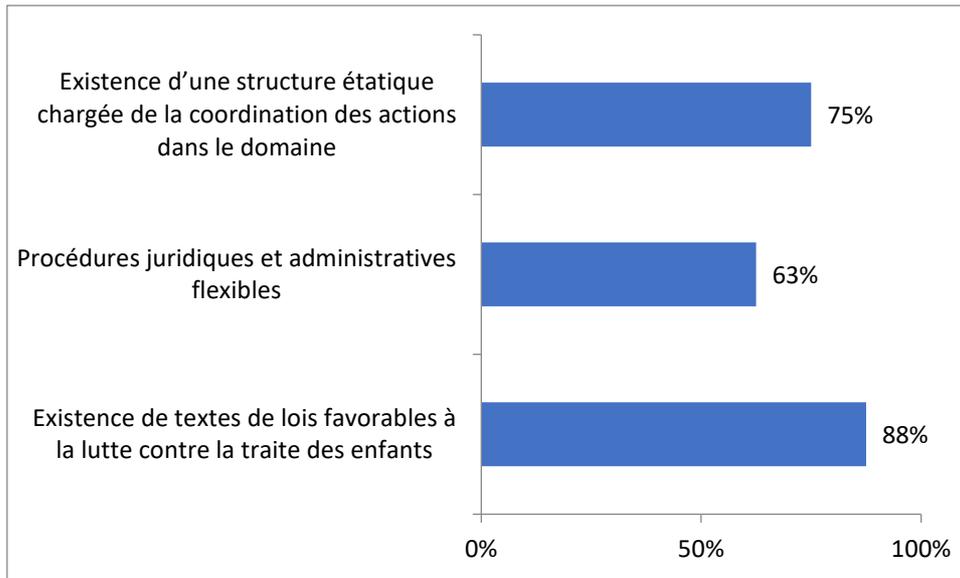


Figure 13: Dispositions légales et institutionnelles existantes pour la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants au Togo et au Bénin  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

En termes de coordination des actions de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants par l'État, l'on note de part et d'autre l'existence de structures étatiques et de textes de loi favorables, mais juste que les procédures juridiques et administratives ne sont pas assez flexibles. Cette rigidité des procédures entrave donc aux actions menées dans le domaine. Ces résultats démontrent de la richesse normative et institutionnelle qui existe en matière de protection de l'enfance dans ces deux pays et du paradoxe des violations auxquelles sont sujets les droits des enfants.

Par ailleurs, le rapport entre les ONG de protection de l'enfance et les structures étatiques en charge de la question est plutôt assez fragile. Ce qui ne favorise pas une très bonne coordination des actions.

### 3.3.3 Mécanismes et bonnes pratiques à capitaliser

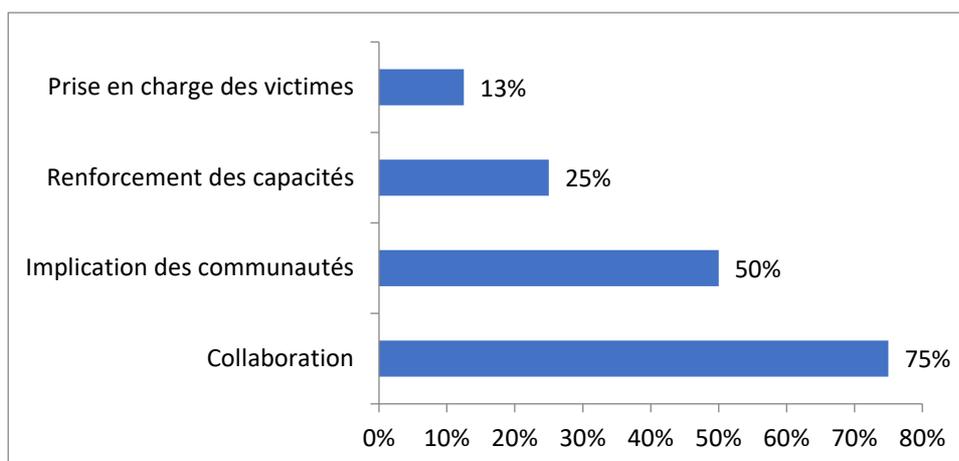


Figure 14: Mécanismes et bonnes pratiques à capitaliser  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

En termes de mécanismes et bonnes pratiques à capitaliser, les résultats nous montrent, que ce soit au niveau du Togo ou du Bénin que la **collaboration** entre les différents intervenants et une meilleure **implication des communautés** produisent d'excellents résultats. Ceci en raison de la dynamique participative qui implique tous les acteurs et évite les duplications des interventions auprès des mêmes bénéficiaires. Les interventions en rang dispersé ont en effet montré leurs limites quant à l'efficacité des actions menées.

Le récapitulatif des résultats recueillis en ce qui concerne la comparaison du cadre d'intervention des acteurs pourrait se présenter comme suit :

	Types d'acteurs	Domaines d'intervention	Difficultés rencontrées	Bonnes pratiques à capitaliser
Togo	Organisations de la société civile, parents, Médias, enfants victimes, institutions étatiques, PTFs	Mobilisation sociale (33%), mobilisation des ressources financières et matérielles ainsi que la formation (27%), renforcement de capacité (20%).	au niveau du Togo, 60% des personnes enquêtées pensent que la collaboration est forte	la <b>collaboration</b> entre les différents intervenants et une meilleure <b>implication des communautés</b>
Bénin	les médias et les autres organisations de la société civile telles que les associations, les groupements villageoises	Prevention, protection, mobilisation sociale, mobilisation des ressources	la collaboration est moyenne au niveau du Bénin, 3 personnes sur 8 pensent quand même qu'elle est faible. Cela suppose que cette collaboration ne soit pas inexistante, mais qu'elle mérite	Dispositif juridique et institutionnel favorable

			juste d'être renforcée.	
conclusion	Il ressort de ces analyses que <b>les médias, les enfants victimes, les structures étatiques, les parents et les autres organisations de la société civile</b> sont les acteurs clés qui sont pris en compte dans les interventions des ONG.	L'analyse de ces deux résultats nous montre une faible mobilisation des ressources en faveur de la protection de l'enfance au Bénin, ce qui explique d'ailleurs le faible appui matériel et technique aux structures techniques.	Rigidité des textes juridiques et institutionnels ne favorisant pas une bonne coordination des actions. Faible collaboration entre les acteurs intervenant dans le même secteur	la dynamique participative qui implique tous les acteurs évite les duplications des interventions auprès des mémés bénéficiaires. Les interventions en rang dispersé ont en effet montré leurs limites quant à l'efficacité des actions menées.

À la lumière de cette analyse, nous pouvons résumer les difficultés rencontrées par les acteurs intervenant dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin comme suit :

- ✓ Insuffisance de moyens matériel, financier et humain
- ✓ Insuffisance des programmes de filets sociaux de sécurité en vue de mieux sortir les ménages pauvres de leur vulnérabilité
- ✓ Insuffisance de collaboration entre les différents acteurs intervenant sur la question de la traite des enfants.
- ✓ Réticence de la population face à la problématique des droits et de la protection de l'enfant due aux pesanteurs socio culturelles
- ✓ Manque de centre de transit pour les enfants dont le retour en famille est problématique

À tout ce qui précède s'ajoute la duplication des actions sur le terrain et la difficulté d'identification des zones géographiques les plus nécessaires. Les interventions sont pour la plupart concentrées dans les grandes villes considérées comme des points de chute des enfants placés. La non existence d'une cartographie des acteurs ainsi que leurs zones d'intervention n'améliore guère la situation.

En somme pour ce chapitre, nous avons adopté une démarche méthodologique mixte faite d'enquête et de comparaison. Les résultats de cette recherche nous ont montré qu'il existe au Bénin une pratique de la collaboration entre les acteurs et une coordination des actions au niveau de l'État. Sauf que cette collaboration et cette coordination restent encore trop faibles pour monter l'efficacité des actions menées. Pour cela, notre prochain chapitre sera consacré à la proposition des mesures d'amélioration pour une intervention plus efficace des ONG de protection de l'enfance au Bénin, surtout en matière de lutte contre la traite et l'exploitation domestique des enfants.



## **4 Proposition d'une approche d'amélioration de l'action des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin**

Dans cette partie, nous présenterons les solutions possibles qui à notre avis devront concourir à la résolution du problème objet de notre étude. Ensuite, nous proposerons un projet sur la base de la solution que nous jugeons la plus pertinente.

### **4.1 Mesures d'amélioration de l'intervention des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin**

Les propositions pour une amélioration des actions de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants comme domestique vont aussi bien à l'endroit des ONG que du gouvernement.

#### *4.1.1 Établissement d'une base de données actualisée des ONG de protection de l'enfance intervenant au Bénin*

Tout au long de l'étude, nous avons pu constater la difficulté à avoir accès à un document présentant des données actualisées sur les ONG intervenant dans la protection de l'enfance. Les documents présentés par le Ministère du plan présentent plutôt une liste globale de toutes les ONG enregistrées sur le territoire. Tous domaines confondus. Nous pensons donc qu'une base de données actualisée des ONG de protection de l'enfance les présentant ainsi que les axes spécifiques sur lesquels elles interviennent permettrait aux acteurs de se connaître, de savoir qui fait quoi et faciliterait la collaboration entre eux. Par ailleurs, en termes de coordination des actions, cela permettrait aux structures étatiques en charge de la question de mieux coordonner les interventions dans le domaine.

#### *4.1.2 Présentation de la cartographie de l'exploitation domestique des enfants au Bénin*

Vu l'ampleur de ce phénomène et le manque de données en la matière, une étude devrait être faite pour mieux orienter les actions à mener. Cette étude permettrait de disposer d'une cartographie et permettrait de mieux connaître la répartition géographique des ONG de protection de l'enfance sur le territoire national. Cela éviterait la duplication des actions dans la même zone et permettrait un meilleur suivi des actions menées. Cette étude devra également prendre en compte le nombre d'enfants victimes par zone géographique. Cela permettrait de disposer des données fiables et actualisées reflétant la réalité de l'ampleur du phénomène dans le pays. En conséquence, cela influencerait les politiques de développement et boosterait les interventions dans le domaine de la protection de l'enfance.

#### *4.1.3 Mise en place d'une plateforme numérique des ONG intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin*

Afin de mieux coordonner les actions de lutte contre l'exploitation des enfants au Bénin, nous pensons que la mise en place d'une plateforme numérique de protection de l'enfance est importante. En effet à l'ère du numérique où toutes les sociétés évoluent dans un environnement de plus en plus globalisé, l'accès à l'information devient une condition incontournable dans tout processus de développement. Ainsi, la plateforme en question sera un portail numérique dédié à la protection de l'enfance où tous les acteurs pourraient interagir facilement.

#### 4.2 Projet de création d'une plateforme numérique de protection de l'enfance au Bénin

##### *4.2.1 Présentation du projet*

###### ➤ **Contexte et justification du projet**

Le Bénin est confronté depuis très longtemps à des problématiques diverses liées aux droits des enfants tel que : le mariage forcé, la traite et l'exploitation des enfants, la scolarisation, le taux élevé de mortalité infantile, mais aussi, et surtout l'exploitation domestique des enfants. Le secteur de la protection de l'enfance au Bénin est marqué par l'intervention de plusieurs acteurs, notamment les ONG internationales, les Institutions Internationales, les ONG locales et d'autres organisations de la société civile. Il nous a été donné de constater que la question de l'exploitation domestique des enfants prend de plus en plus d'ampleur et que les nombreuses interventions en la matière peinent à résoudre effectivement le problème. Au regard de la revue de littérature, Théophile TOSSAVI, Hospice Bienvenue HOUNYOTON, Wibrin Anne Laure et Chaumont Jean-Michel ont eu à se pencher sur la question. De leurs études il ressort que le secteur de la protection de l'enfance est fortement influencé par les interventions des ONG qui en sont les acteurs principaux. Du dernier rapport de L'Unicef sur la situation des enfants au Bénin, il ressort que l'intervention des acteurs de protection de l'enfance au Bénin est confrontée à plusieurs problèmes dont les plus importants sont liés à la collaboration entre les différents acteurs du secteur et la coordination des actions par l'État (UNICEF 2017).

À l'analyse de tout ce qui précède, si aucune mesure n'est prise dans le sens de l'amélioration de la situation des ONG de protection de l'enfance au Bénin, cela risquerait à terme de renforcer les interventions en rang dispersé des acteurs, entraînant une duplication de leurs actions en dehors de tout contrôle de l'État. Cet état de choses ne fera que diminuer davantage l'efficacité de leurs actions et rendre le secteur encore plus misérable que ce à quoi nous assistons actuellement.

Pour y remédier, nous avons décidé de mettre en place un projet dénommé « projet de création d'une plateforme numérique de protection de l'enfance au Bénin ».

### ➤ Objectifs

Ce projet a pour objectif de permettre aux différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin ainsi qu'à la population d'accéder facilement à partir d'un site unique à l'information, à la formation, au partage d'expérience, et de dénoncer les différentes violations constatées aux droits des enfants.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Disposer d'un espace présentant une base de données actualisée sur les différentes actions menées en matière de protection de l'enfance au Bénin ;
- Présenter de façon globale les différents acteurs ainsi que les thématiques sur lesquelles ils interviennent ;
- Faciliter des actions concertées de différents acteurs intervenant sur les mêmes thématiques ;
- Sensibiliser la population sur les droits des enfants et leur permettre de disposer d'un espace où les violations à ces droits pourront être dénoncées dans l'anonymat ;
- Faire des plaidoyers à l'endroit des PTFs en vue de financement des projets de lutte contre les violations aux droits des enfants.

### ➤ Résultats attendus

Au terme de ce projet, nous espérons les résultats suivants :

- une base de données actualisée sur les différentes actions menées en matière de protection de l'enfance au Bénin est disponible
- Une liste des acteurs de la protection de l'enfance comprenant les thématiques spécifiques sur lesquels ils interviennent est disponible
- des actions concertées de différents acteurs intervenant sur les mêmes thématiques sont de plus en plus menées
- Les populations sont sensibilisées sur les droits des enfants et arrivent facilement à dénoncer les violations à ces droits à travers la plateforme
- Des plaidoyers sont faits à l'endroit des PTFs en vue de financement des projets de lutte contre les violations aux droits des enfants

### ➤ L'analyse de l'environnement (SWOT)

Tableau 2:L'analyse de l'environnement interne et externe du projet

Environnement interne	Environnement externe
<b>Forces</b>	<b>Menaces</b>
-Existence de réseaux d'organisations intervenants dans la protection de l'enfance au Bénin	-Concurrence entre les organisations quant à la recherche de financement

<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation de l’outil informatique dans les organisations</li> <li>-Disponibilité de la technicité pour la mise en place d’une plateforme numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité du Ministère des Affaires Sociales à accompagner le projet</li> <li>-Mauvaise répartition des organisations sur le territoire national</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faible collaboration entre les organisations</li> <li>-Faible coordination des actions</li> <li>-Réticence des organisations à se mettre en réseau et à partager des informations entre elles</li> <li>- Non disponibilité de données actualisées relatives à l’exploitation des enfants</li> <li>-Faible partage d’information entre les différents acteurs</li> <li>-Difficulté de rencontre des membres des réseaux existants</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité de bailleurs augmentant les chances de financement du projet</li> <li>-Réseau informatique disponible et accessible à tous</li> <li>-Existence de réglementations nationales et internationales interdisant l’exploitation des enfants</li> <li>-Forte volonté politique de l’État pour l’éradication du phénomène à travers différentes actions menées par le Ministère des Affaires Sociales</li> <li>-Disponibilité des bailleurs à accompagner de plus en plus des projets communs</li> <li>-Taux grandissant d’enfants victimes</li> </ul>

(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

### ➤ **Stratégie de mise en œuvre**

Notre stratégie pour la réalisation du projet consiste à en faire une proposition au Ministère des Affaires Sociales qui en sera le porteur et qui sera chargée de l’implémenter en collaboration avec tous les partenaires techniques et financiers. Les principaux bénéficiaires étant les ONG, le Ministère pourrait plus facilement les mobiliser et les faire adhérer au projet dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l’État en matière de protection de l’enfance. En termes de financement, l’appui des partenaires techniques et financiers tel que l’Unicef et celui de l’Etat seront sollicités.

### ➤ **Facteurs clés de succès**

Le succès de ce projet est assujetti à la prise, compte des facteurs suivants :

- Impliquer toutes les parties prenantes au projet, afin de comprendre quels sont leurs besoins actuels et futurs. Il s’agit d’associer dès la conception du projet le Ministère des Affaires Sociales et les ONG qui constituent les premiers utilisateurs de la plateforme afin de recueillir leurs différentes attentes et craintes, ainsi que celles des populations qui bénéficieront des services liés à la plateforme ;
- Utiliser des équipes multifonctionnelles : il importe aussi de recourir à plusieurs compétences dans la conception et la mise en œuvre du projet (gestionnaire de projet, programmeur, webmaster, chargé de communication...)
- Également, il sera nécessaire de mener des actions de sensibilisation pour informer la population de l’existence de la plateforme et la possibilité qu’ils ont de la consulter à tout moment que ce soit pour s’informer ou pour dénoncer des cas d’abus.

### ➤ **Ressources humaines du projet : une équipe multidisciplinaire**

Pour bien mener ce projet, nous aurons besoin de compétences spécifiques dans des domaines tels que :

- Un gestionnaire de projet
- La programmation et la conception de site : la conception et la mise en place de la plateforme requièrent les services d'un programmeur ou d'un informaticien. Pour ce faire, nous ferons appel à une personne qualifiée dans ce domaine pour exécuter cette tâche ;
- Un webmaster gestionnaire de site : dans la mise en œuvre du projet, il faudra responsabiliser une personne pour le suivi régulier des activités sur le site et la mise à jour régulière des informations. Ce faisant, nous pouvons être sûr que la plateforme sera dynamique et communiquera des informations fiables au public ;
- Des points focaux chargés de transmettre les informations au niveau des ONG au Ministère pour l'alimentation du site. Notons néanmoins que les ONG seront également libres de faire directement des publications sur la plateforme ;
- Un communicateur en relation avec les ONG et institutions internationales de protection de l'enfance qui servira de lien entre le ministère et les différents points focaux dans les ONG ;
- Un spécialiste de la protection de l'enfance chargé de recueillir les différentes plaintes reçues via le site sur les violations des droits de l'enfant. Il aura la responsabilité d'établir un plan d'action qu'il soumettra à l'acteur se trouvant dans la zone signalée pour intervention immédiate.

La matrice des responsabilités de notre projet est élaborée suivant le modèle **RACI**. Elle se présente comme suit :



Matrice des responsabilités

(Source : cour de conceptualisation du projet, prof Alejandro Romero, Université Senghor 2018)

Personnes sollicitées	Coordonnateur du projet	Webmaster	Programmeur	Responsable de la communication	Point focal Ministère de l'action social
Lots d'activités					
Conception et Mise en place du site	C	C	R, A	C	I

Promotion de la plateforme numérique	A	C	I	A	R, A
Maintenance et mise à jour	I	R, A	C	A	I

**Légende :**

- Responsable : garant de la bonne réalisation des travaux ; peut également être acteur
- A : Acteur : il réalise le lot de travaux
- C : consulté : pour un expert que l'on consulte pour une information technique, il n'a pas de tâche particulière à réaliser
- I : informé : pour un acteur à qui l'on diffuse un document ou que l'on informe des lots de travaux à venir ou à réaliser

➤ **Analyse des parties prenantes**

L'intervention des différents acteurs peut constituer un frein ou un atout pour la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi il est avant tout nécessaire d'identifier leurs intérêts et leurs attentes par rapport au projet. Dans cette rubrique, nous allons procéder à une analyse afin de savoir si toutes les options du projet conviennent à toutes les parties prenantes.

Tableau 3: Analyse des parties prenantes

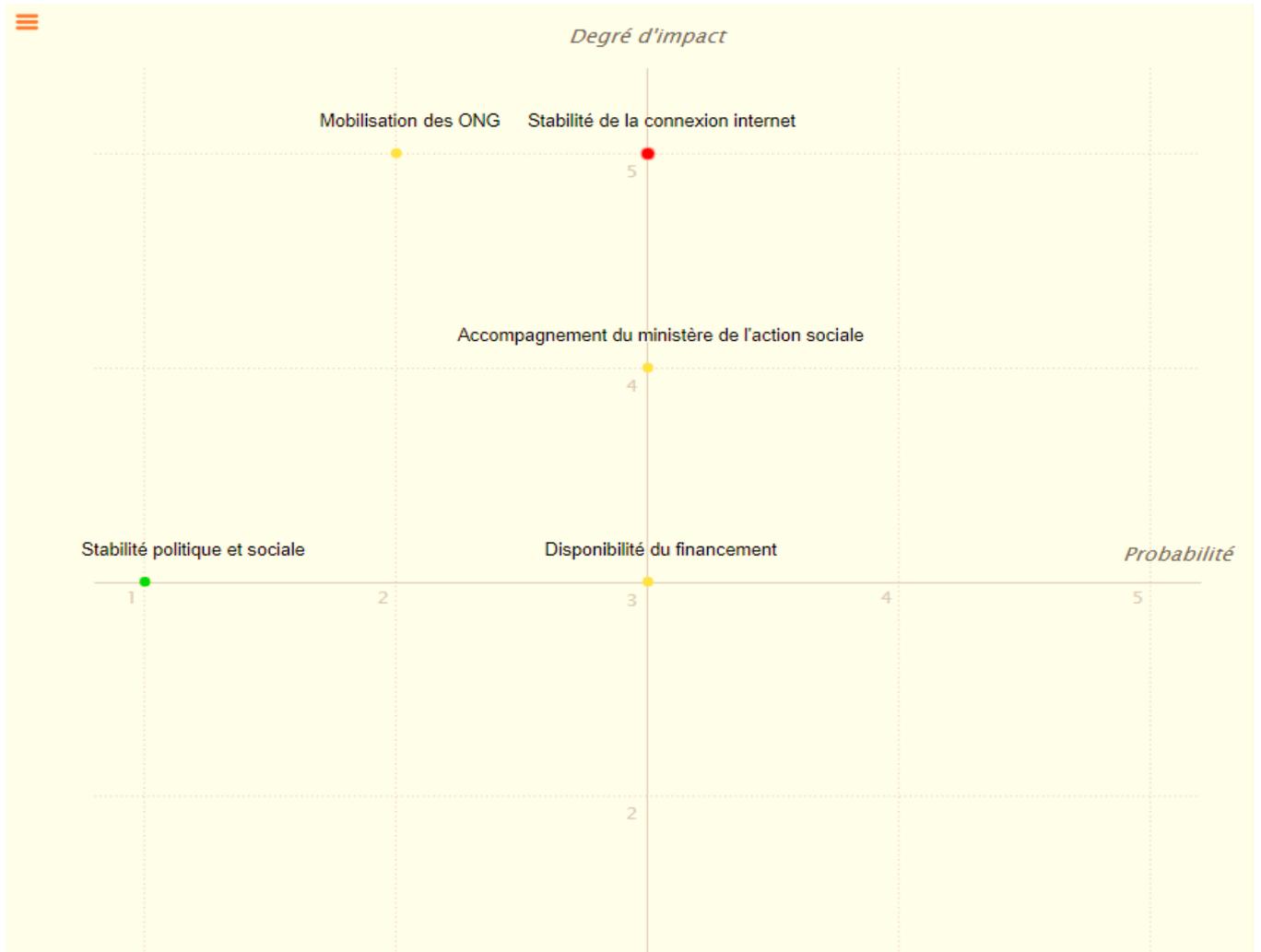
Nom de l'acteur	Participation envisageable dans le cadre du projet	Compétence pour participer au projet	Attentes et intérêt pour le projet	Risque pour le projet
Les ONG	Les ONG constituent les acteurs clés du projet. Leur participation est donc importante	Intervenir dans le domaine de la protection de l'enfance.	Disposer d'un réseau d'acteur intervenant dans le même domaine qu'eux Partage d'expérience Opportunité d'accès au financement	La non-participation des ONG fera échouer à coup sûr le au projet
Le Ministère de l'action social	Coordination des actions en matière de lutte contre l'exploitation des enfants	Capacité à mobiliser les ONG et les PTF	Disposer d'un cadre de concertation des ONG Disposer des informations plus facilement et à temps	Le Ministère des Affaires sociales est l'institution étatique porteuse du projet
Les partenaires techniques et financiers	Suivi des activités des ONG Collaboration	Financer des projets de développement	Disposer d'un cadre global d'interaction avec tous les acteurs de protection de l'enfance S'informer à temps des activités	Difficulté de financement du projet

			menées par les ONG	
La population	Les populations utiliseront la plateforme pour s'informer et pour dénoncera des abus	Connaissances en matière d'utilisation de l'outil informatique et les smart phones	Disposer des informations fiables sur l'action des ONG et dénoncer des abus constatés	La non implication des populations affecterait la visibilité de la plateforme et les activités de sensibilisation seraient infructueuses

(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

➤ **Matrice des risques du projet**

Le risque est un danger éventuel plus ou moins prévisible qui peut affecter l'issu du projet. Il est difficile d'éliminer tous les risques liés au projet, mais on peut prévoir des mesures de contournement ou d'atténuation. La matrice des risques liés à notre projet se présente comme suit :



Nom du risque	Probabilité	Degré d'impact
Mobilisation des ONG	2	5
Stabilité de la connexion internet	3	5
Accompagnement du ministère de l'action sociale	3	4
Stabilité politique et sociale	1	3
Disponibilité du financement	3	3

Figure 15: Matrice des risques du projet  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

- Risque de niveau élevé
- Risque de niveau faible
- Risque de niveau moyen

Au regard de la matrice des risques ainsi présentée, nous proposons les mesures de mitigation suivantes :

- Toutes les parties prenantes seront impliquées au projet dans une démarche participative dès le début
- Des démarches seront menées pour la fourniture d'une connexion internet adéquate aux organisations.
- Faire le lobbying auprès des Partenaires Techniques et Financiers tels que l'Unicef et plan pour la dotation des ONG locales en matériels informatiques.

#### 4.2.2 Planification du projet

##### ➤ Structure de découpage du projet

Elle permet d'identifier progressivement, l'ensemble des travaux à effectuer, d'identifier les relations entre les éléments et d'avoir une vue globale du projet.

Tableau 4: Structure de découpage du projet

Activités	Taches
Activité 1 : conception et Mise en place du site	T1 : Définition de la structure du site (menus) T2 : Définition du contenu des différentes rubriques T3 : Charte graphique du site (choix de couleurs, compatibilité avec téléphone,) T4 : Développement du site T5 : Réservation et hébergement T6 : Test et homologation T7 : Référencement T8 : Prélancement T9 : conception du manuel d'utilisateur
Activité 2 : Promotion de la plateforme numérique	T10 : Lobbying auprès du Ministère des Affaires Sociales et de l'UNICEF T11 : Lancement du site T12 : promotion de la plateforme auprès des ONG, réseaux sociaux
Activité 3 : Maintenance et mise à jour	T13 : Mise en place d'un système de mise à jour du contenu T14 : Mise à jour effective T15 : suivi Mensuel T16 : clôture du projet

(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

##### ➤ Le mode opératoire du projet : le PDM simple

Le PDM simple du projet nous donne une idée de liens qui existent entre les différentes tâches et activités. Il se présente comme suit :

Tableau 5:Le mode opératoire du projet

Niveaux	Taches	Durées	Ressources	Dépendances	Contraintes
<b>Niveau1 : Construction d'une plateforme numérique de protection de l'enfance</b>					
Activité 1 : Mise en place du site	Réunion de début act mise en place site	0			
	T1 : Définition de la structure du site	5J	Équipe du projet		
	T2 : Définition du contenu des différentes rubriques	15J	Équipe du projet	T1	
	T3 : Charte graphique du site	10J	Webmaster	T2	FD-5
	T4 : Développement du site	10J	Programmeur	T2	DD
	T5 : Réservation et hébergement	7J	Webmaster	T4	
	T6 : Test et homologation	3J	Webmaster	T5	
	T7 : Référencement	10J	Programmeur	T4	
	T8 : Prélancement	5J	Équipe du projet	T7	
	T9 : conception et adoption du manuel d'utilisateur	10J	Vquipe du projet, programmeur	T4	DD
	Réunion de fin act mise en place site	0j			
<b>Niveau 2 : Marketing</b>					
	Réunion de début act promotion	0J			
Activité2 : Promotion de la plateforme numérique	T10 : Lobbying auprès du Ministère de l'action social et de l'UNICEF	30J	Chef du projet	T2	DD
	T11 : Lancement du site	7J	Chef de projet, Chargé de communication	T10	FD+7
	T12 : promotion de la plateforme auprès des ONG et sur les réseaux sociaux	30J	Chargé de communication, Ministère des Affaires Sociales	T11	
	Réunion de fin act promotion	0J			
<b>Niveau 3 : suivi et évaluation</b>					

	Réunion de début act maintenance				
Activité 3 : Maintenance et mise à jour	T13 : Mise en place d'un système de mise à jour du contenu	15J	Webmaster, chargé de communication	T6	
	T14 : Mise à jour effective	7J	webmaster	T13	
	T15 : suivi Mensuel	30J	Équipe du projet	T1...T14	
	T16 : clôture du projet	2J	Équipe du projet	T1....T15	
	Réunion de fin act Maintenance				

(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

➤ **Contrainte temporelle**

**Date de début du projet :** 10 juin 2019

**Durée du Projet :** la réalisation du projet couvre une durée totale de 81 jours. Il comporte des activités périodiques telles que la maintenance et la mise à jour des informations.

➤ Chronogramme du projet

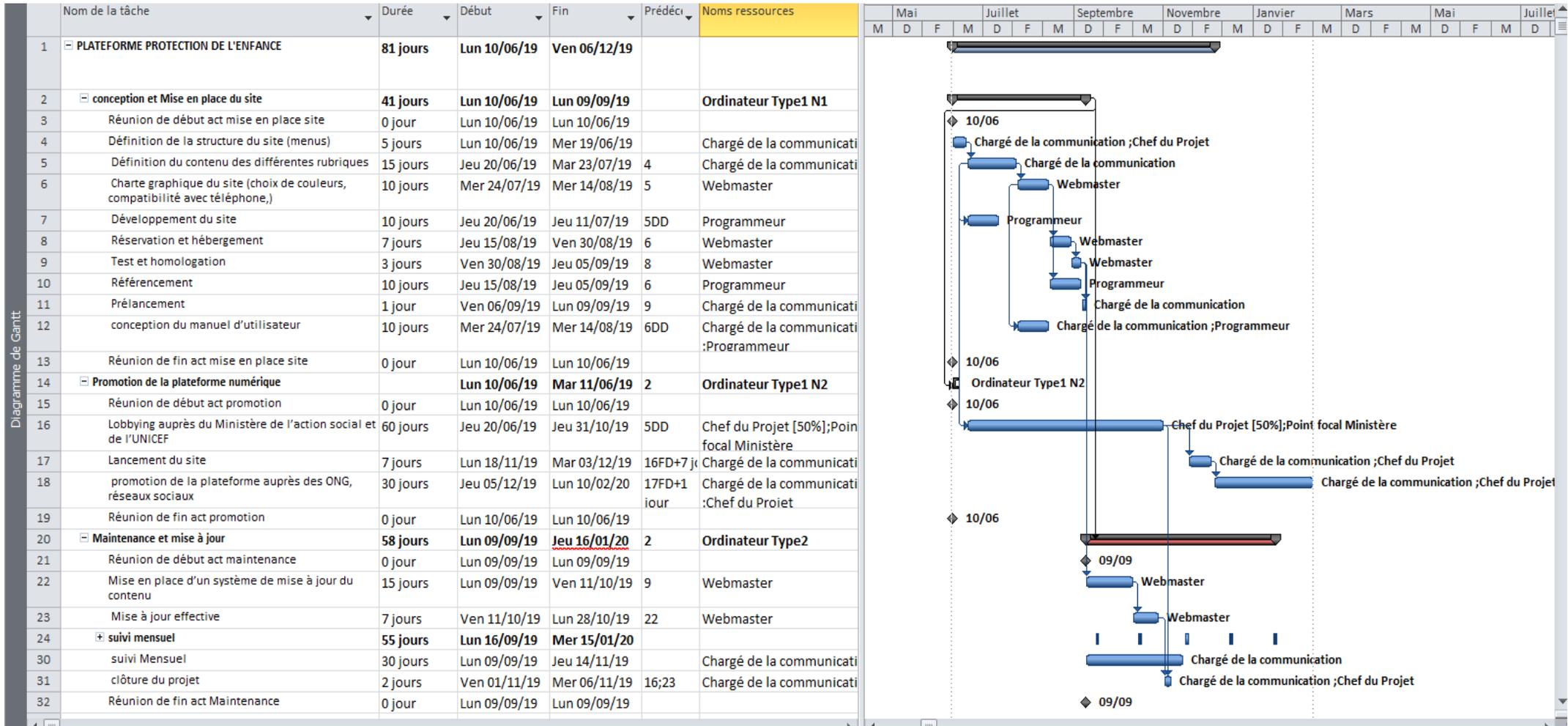


Figure 16: Diagramme de GANTT  
(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

➤ Estimation budgétaire

Tableau 6: Affectation des ressources humaines

Ressources Humaines	Disponibilité (capacité)	Taux heure Standard (CFA)	Taux heure Supplémentaire (CFA)
Chef du Projet	100%	3000	3000
Chargé de la communication	100%	2500	2500
Webmaster	100%	2000	2000
Programmeur	100%	2000	2000

Tableau 7: Affectation des ressources matérielles et maintenance

Activités/Description	Ressources	Nombre	Coût estimatif (CFA)
Conception et Mise en place du site	Ordinateur Type1 N1	01	45 000
Promotion de la plateforme numérique	Ordinateur Type1 N2	01	45 000
Maintenance et mise à jour	Ordinateur Type2	01	90 000
Projet plateforme numérique	Fournitures de bureau	1 KIT	20 000
Projet plateforme numérique	Essentiels pour réunions et pauses café	Budget	15 000
Projet plateforme numérique	Hébergement du site	Budget	50000
Projet plateforme numérique	Maintenance	Budget	15 000

- Estimation du coût du projet : le coût global du projet pourrait être estimé à **6420800 FCFA**, soit **9788 Euros** et se présente comme suit :

Intitulé	Quantité	Coût unitaire	total
<b>CONCEPTION DE LA PLATEFORME</b>			
Définition de la structure de la plateforme	1	220000	220000
Définition du contenu	1	300000	300000
Charte graphique	1	160000	160000
Développement du site	1	160000	160000
Réservation et hébergement	1	112000	112000
Test et homologation	1	48000	48000
Référencement	1	160000	160000
Pré lancement	1	20000	20000
Ordinateur Type1 N1	1	45000	45000
Conception du manuel d'utilisateur	1	360000	360000
Total activité			<b>1585000</b>
<b>PROMOTION DE LA PLATEFORME</b>			
Lobbying auprès du ministère	1	1440000	1440000
Lancement du site	1	308000	308000
Ordinateur Type1 N2	1	45000	45000
Promotion de la plateforme	1	1320000	1320000
Total activité			<b>3113000</b>
<b>MAINTENANCE ET MISE A JOUR</b>			
Mise en place d'un système de mise à jour	1	240000	240000
Ordinateur Type2	1	90000	90000
Mise à jour effective	1	112000	112000
Total activité			442000
Suivi mensuel			
Suivi mensuel	1	600000	600000
Clôture du projet	1	88000	88000
Autres frais	1	592800	592800
Total activité	1		1280800
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>			<b>6420800</b>

Tableau 8 : Estimation budgétaire

(Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO)

### 4.2.3 Matrice du cadre logique du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses critiques
<b>Objectif global</b>	Mettre en place une plateforme regroupant les acteurs intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin permettant à la population d'accéder facilement à partir d'un site unique à l'information, à la formation, au partage d'expérience, et de dénoncer les différentes violations constatées aux droits des enfants	La plateforme est créée et toutes les ONG intervenants dans la protection de l'enfance au Bénin mettent leurs informations sûres et le site enregistre au moins 1000 visiteurs par mois	Rapport d'activité ; Disponibilité du logiciel de fréquentation de la plateforme	Disponibilité d'une bonne couverture de réseaux internet
<b>Objectifs spécifiques</b>	Disposer d'un espace présentant une base de données actualisée sur les différentes actions menées en matière de protection de l'enfance au Bénin	Une plateforme contenant les différentes actions menées par au moins 150 ONG de protection de l'enfance est créée d'ici septembre 2019	Rubriques contenant les données actualisées	
	Sensibiliser les populations sur les droits des enfants et leur permettre de disposer d'un espace où les violations à ces droits pourront être dénoncées dans l'anonymat	50% des plaintes sur les violations des droits des enfants se font via la plateforme	Logiciel de fréquentation de la plateforme	
	Faire des plaidoyers à l'endroit des PTFs en vue de financement des projets de lutte contre les violations aux droits des enfants	50% des projets de protection de l'enfance sont financés via la plateforme	Nombre de projets financé, Contenu de la rubrique « projets financés »	
<b>Résultats attendus</b>	Un espace contenant une base de données actualisée sur les différentes actions menées en matière de protection de l'enfance au Bénin est disponible	Les rubriques concernant les différentes actions menées par au moins 150 ONG de protection de l'enfance sont régulièrement renseignées	Logiciel de fréquentation de la plateforme	Appui du Ministère en charge de la protection de l'enfance et des Partenaires Techniques et Financiers
	Les populations sont sensibilisées sur les droits des enfants et arrivent facilement à dénoncer les violations à ces droits à travers la plateforme	50% des plaintes sur les violations des droits des enfants se font via la plateforme	Logiciel de fréquentation de la plateforme	
	Des plaidoyers sont faits à l'endroit des PTFs en vue de financement des projets de lutte contre les violations aux droits des enfants	50% des projets de protection de l'enfance sont financés via la plateforme	Contenu de la rubrique « projets financés »	
<b>Activités</b>	Conception et Mise en place du site	Disponibilité de la base de données en ligne, Nombre d'acteurs intervenant sur le site	Contenu du site, rapports d'activités	Appui du Ministère en charge de la protection de l'enfance et des Partenaires Techniques et Financiers
	Promotion de la plateforme numérique	Nombre d'articles publiés sur le site, nombre de projets financés par mois	Rapports d'activités	
	Maintenance et mise à jour	Fréquence de mise à jour	Internet	
<b>Budget</b>	9788 Euros	Somme demandée /somme reçue	Etats financiers	Condition préalable : Disponibilité du financement

Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO

### 4.3 Récapitulatif et stratégie de pérennisation du projet

#### 4.3.1 Récapitulatif du projet

Les tableaux ci-après donnent un aperçu global de la planification du projet comme suit :

Statistiques sur le projet pour 'planification\_plateforme' ×

	Début		Fin	
En cours	Lun 10/06/19		Lun 10/02/20	
Planifié	NC		NC	
Réel	NC		NC	
Variation	Oj		Oj	
	Durée	Travail	Coût	
En cours	110j	3 007h	6 420 800 CFA	
Planifié	Oj	Oh	0 CFA	
Réel	Oj	Oh	0 CFA	
Restant	110j	3 007h	6 420 800 CFA	
% achevé :				
Durée : 0%      Travail : 0%				

planification\_plateforme

à partir de Mar 12/02/19

#### Dates

Début :	Lun 10/06/19	Fin :	Lun 10/02/20
Début planifié :	NC	Fin planifiée :	NC
Début réel :	NC	Fin réelle :	NC
Variation de début :	0 jour	Variation de fin :	0 jour

#### Durée

Prévu :	110 jours	Restant :	110 jours
Planifié :	0 jour	Réalisé :	0 jour
Variation :	110 jours	% achevé :	0%

#### Travail

Prévu :	3 007 hr	Restant :	3 007 hr
Planifié :	0 hr	Réel :	0 hr
Variation :	3 007 hr	% achevé :	0%

#### Coûts

Planifié :	6 420 800 CFA	Restant :	6 420 800 CFA
Planifié :	0 CFA	Réel :	0 CFA
Variation :	6 420 800 CFA		

#### État des tâches

Tâches non commencées :	32
Tâches en cours de réalisation :	0
Tâches achevées :	0
Nombre total des tâches :	32

#### État des ressources

Ressources de travail :	12
Ressources de travail surutilisées :	0
Ressources matérielles :	0
Nombre total des ressources :	12

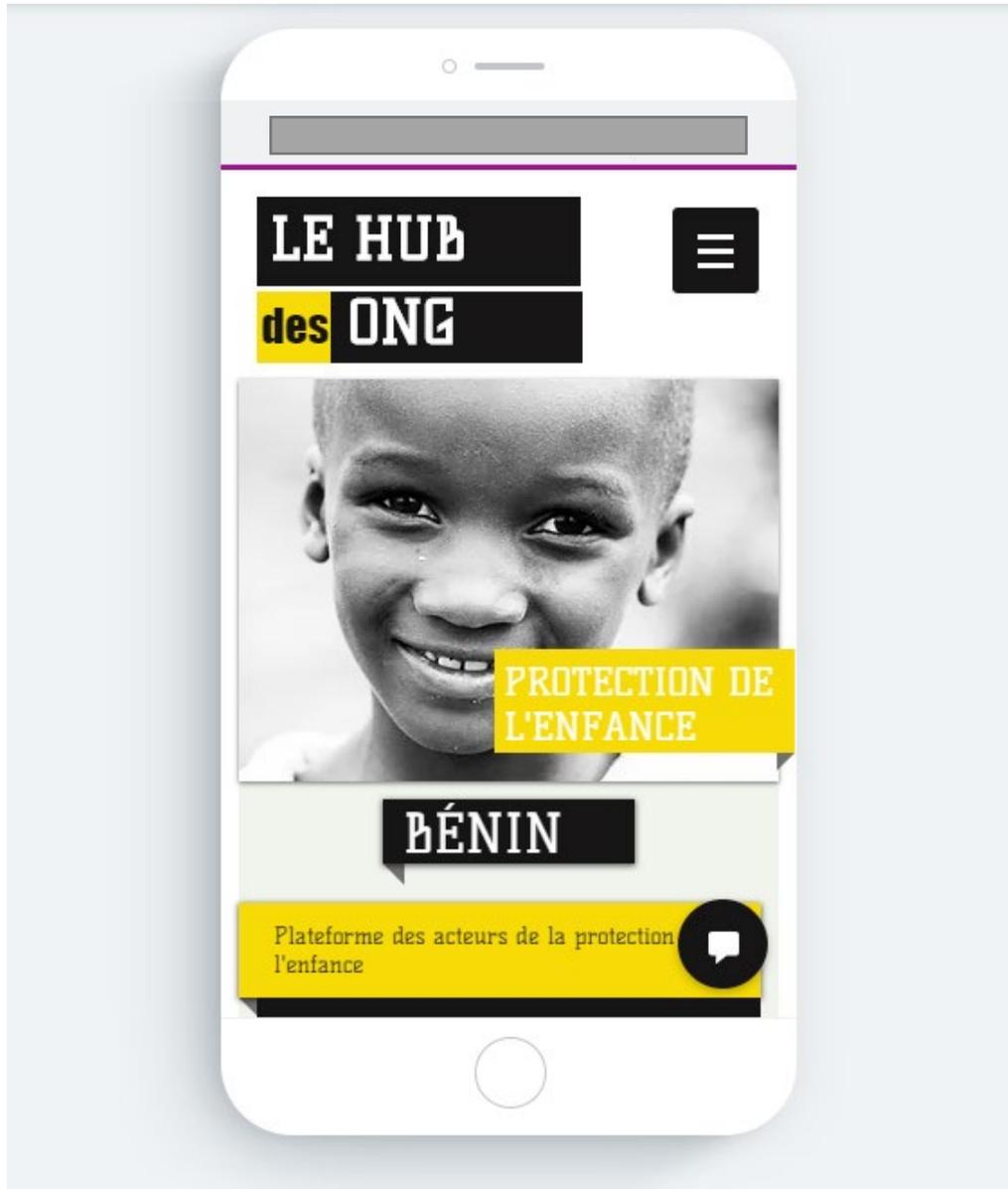
#### 4.3.2 Stratégie de pérennisation du projet

Le projet que nous avons présenté plus haut ne pourra être mis en œuvre que si et seulement si les conditions ci-après sont réunies :

- **Accompagnement du Ministère des Affaires Sociales** : Le Ministère des Affaires Sociales étant la structure étatique en charge de la protection de l'enfance au Bénin, son accompagnement est une condition sine qua non à la mise en œuvre du projet. Il sera donc le porteur du projet. Les acteurs locaux au niveau décentralisé pourraient être mis à contribution pour une bonne réussite du projet dans les douze (12) départements du pays. Cela faciliterait non seulement la mobilisation des ONG de protection de l'enfance, mais aussi celle des PTFs devant financer le projet.
- **Engagement soutenu des ONG de protection de l'enfance dans une dynamique de collaboration et de partage d'informations** : Les ONG sont les principales parties prenantes du projet. De ce fait, leur engagement et leur volonté de collaborer importent dans la réalisation du projet.
- **Forte capacité de mobilisation des ressources matérielles et financières en faveur des projets de protection de l'enfance** : La mise en œuvre de ce projet nécessite des ressources matérielles et financières. Sa réussite dépend donc de l'appui continu des partenaires techniques et financiers afin d'assurer sa pérennisation. Le plaidoyer auprès des PTFs se fera donc par le biais du Ministère des Affaires Sociales.
- **Veille informationnelle et sensibilisation périodique des différentes parties prenantes sur le projet** : Pour que ce projet puisse durer longtemps, des actions continues doivent être menées. Notamment le suivi et la mise à jour régulière des informations sur le site afin de le rendre dynamique et fonctionnel. Des activités périodiques de sensibilisation doivent être organisées afin de s'assurer que toutes les parties prenantes sont au même niveau d'information.

A la lumière de ce qui précède, nous retenons que la faible collaboration entre les acteurs et la faible coordination des actions de la part du gouvernement sont les principaux facteurs qui limitent l'efficacité des actions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin. Pour cela, nous avons fait des propositions en vue de l'amélioration de la situation, mais en plus de cela nous avons amorcé un début d'opérationnalisation de ces propositions en proposant le projet de création d'une plateforme numérique de protection de l'enfance au Bénin. En plus du projet, nous avons créé le site <https://prodenfbenin.wixsite.com/le-hub>, où la plateforme en question pourrait être accessible et serait également disponible en application mobile pour faciliter son accès à tous les citoyens.

Capture d'écran de la page d'accueil du site. Affichage en application mobile.



Source : Kokoè Mawulé AYIH-KLAKPASSO

## Conclusion

Ce mémoire contribue à l'amélioration de l'intervention des ONG dans la lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin. En effet, nous sommes partis du constat que malgré le fait que plusieurs ONG interviennent dans la protection de l'enfance au Bénin la question de l'exploitation domestique des enfants demeure préoccupante. De ce constat, nous avons cherché à savoir quels sont les rôles de ces acteurs, quels sont les facteurs qui entravent l'efficacité des actions de lutte contre l'exploitation des enfants et quels sont les moyens pour y remédier.

Les résultats obtenus au terme de cette étude permettent d'affirmer les hypothèses de départ. Aussi ces résultats assortis de recommandations pourraient servir aussi bien à l'État qu'aux ONG intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin.

En effet, sur la base d'une analyse documentaire nous avons pu définir le cadre théorique de notre étude ainsi que ses différentes variables. Nous avons eu recours à une démarche comparative qui nous a permis de confronter les expériences du Togo et du Bénin sur la question de l'exploitation des enfants afin d'en tirer les meilleures pratiques nous permettant de proposer une approche. Il apparaît au terme de l'étude, que les acteurs intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin collaborent entre elle, mais cette collaboration est encore faible et mérite d'être renforcée. Notre première hypothèse H1 : « le manque de collaboration entre les ONG elles-mêmes et avec les structures étatiques en charge de la protection de l'enfance constitue un facteur de la faible efficacité des actions en la matière », s'est donc trouvée vérifiée.

Nous avons également analysé la coordination des actions de lutte contre l'exploitation des enfants de la part des structures étatiques en charge de la question. Les résultats de l'enquête sur ce point ont montré que la faible coordination des actions de la part de l'État ne facilite pas l'atteinte des résultats escomptés par les différents intervenants. Cela nous a permis de confirmer notre seconde hypothèse H2 libellée comme suit : « la faible coordination des actions des ONG par les structures étatiques en charge de la protection de l'enfance pourrait constituer un frein à l'efficacité des actions de lutte contre l'exploitation domestique des enfants au Bénin ».

Par ailleurs, l'étude de ces deux variables « collaboration » et « coordination » nous a permis de découvrir la difficulté d'accès de la part de la population à des informations concernant les actions menées en la matière ainsi que la non disponibilité d'un moyen fiable et efficace de dénonciation des abus constatés ne permettent pas une bonne visibilité des actions en faveur de la lutte contre l'exploitation domestique des enfants.

Cependant, il faut noter que des efforts sont faits aussi bien par l'État que par les ONG en matière de lutte contre l'exploitation des enfants. Voilà pourquoi nos recommandations vont plus dans le sens de la consolidation de l'existant, notamment, la mise en place d'une base de

données actualisée des ONG intervenant dans la protection de l'enfance au Bénin pour une meilleure coordination ; la présentation d'une cartographie de l'exploitation domestique des enfants au Bénin pour mieux appréhender le phénomène et mieux orienter les actions pour son éradication ; et enfin la mise en place d'une plateforme numérique de protection de l'enfance pour une meilleure collaboration.

Comme début d'opérationnalisation des recommandations, nous avons élaboré le projet de création de la plateforme numérique. Ce projet sera proposé au Ministère des Affaires Sociales et à certains PTFs comme Unicef et Plan.

Durant cette étude, nous avons été confrontée à plusieurs difficultés notamment la difficulté de rencontre avec les acteurs pour la collecte des données, la non disponibilité de certaines données comme la liste des ONG intervenant dans la protection de l'enfance, la cartographie des enfants victimes d'exploitation domestique, etc.

Par ailleurs, l'insuffisance du délai imparti à la recherche et des moyens à notre disposition ne nous a pas permis de couvrir un champ plus large. Nous aurions voulu appréhender la question de l'exploitation domestique des enfants sous un angle transfrontalier, parce que ce trafic ne se fait pas seulement à l'intérieur du pays, mais également au-delà des frontières. Nous avons abordé le côté managérial de l'intervention des ONG sur la question de l'exploitation domestique des enfants. Mais nous savons tous que la pauvreté est reconnue comme étant le premier facteur à la base du travail des enfants. Il s'agit donc d'un phénomène lié à l'état de développement du pays et des efforts devront être continuels afin d'arrêter le mal dans son élan. Ceci dit, des études futures abordant dans ce sens ne seraient pas superflues.

## Références bibliographiques

### Ouvrages

-Aboubakar, E. O. 2007. « le trafic des enfants au Bénin : Analyse des conditions socio-juridiques et du cadre administratif ».

-Deler, J-P. 1998. ONG et developpement: societé, économie et politique. Karthala.

-Quéinnec, E, et J Igalens. 2008. Les Organisations non gouvernementales et le Management, Erwan Quéinnec et Jacques Igalens, 2008, Vuibert, 318 Pages. Vuibert, 318 pages.

-Rukundo, E. 2010. L'action des ONG internationales dans le développement du Rwanda : Perspectives d'amélioration. Editions Universitaires Européennes, 27 pages.

-Ryfman, P. 2004. Les ONG. La Découverte. 119 pages. Paris.

-Sakinatou, B. 2015. la traite des enfants en Afrique. L'harmattan, 468 pages.

-Tossavi, T. 2018. Les ONG du Benin et le système d'aide international : pour une responsabilisation des structures sociales locales. L'Harmattan, 190 pages.

### Textes juridiques

-Constitution de la République du Benin, 1990

-Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant

-la loi N°2002-07 du 24 août 2004

-Convention de Palerme du 15 juin 2000, appelé Protocole de Palerme, « visant à prévenir et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants »

-Loi n° 2015-08 portant code de l'enfant en République du Benin.

### Articles et rapports scientifiques

-Chaumont, J. M., et A. L; Wibrin. 2006. « Traite des noirs, traite des blanches : même combat ? », Cahiers de recherches sociologiques (UQUAM, Québec), , no n°43.

-D'almeida, Topor. 1992. « la traite des enfants en afrique ».

- Hounyoton, H. B. 2017. le Vidomegonat : socialisation et protection de l'enfance au Bénin. Monde Global Edition nouvelle, 482 Pages.
- Loungou, S. 2011. « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest africaine au Gabon ». Les Cahiers d'Outre-Mer, 485-505. <https://doi.org/10.4000/com.6389>; DOI : 10.4000/com.6389.
- Lilian Mathieu, « Jean-Michel Chaumont, Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2009, mis en ligne le 31 décembre 2009, consulté le 12 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/883>
- Séverin Cécile Abega, Claude Abé et Honoré Mimche, « Le trafic des enfants au Cameroun: étude d'une forme d'abus à l'égard des "cadets sociaux" », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°3 | Printemps 2007, mis en ligne le 03 mai 2007, consulté le 03 Avril 2017. URL : <http://sejed.revues.org/353>
- Weyembergh, A. 2006. « La lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains ». Revue internationale de droit pénal (Vol. 77), p. 211-221. (janvier). <https://doi.org/10.3917/ridp.771.0211>.
- Wibrin, A. L., et J. M. Chaumont. 2009. « La lutte contre le trafic d'enfants au Benin: le point de vu des mineurs », mis en ligne le 8 novembre 2010 ». URL : <http://mouvements.info/la-lutte-contre-le-traffic-denfants-au-benin-le-point-de-vue-des-mineurs/>. Consulté le 12/04/2018.
- Wouango, J, et D Turcotte. 2014. « Configurations institutionnelles de la protection de l'enfance : regards croisés de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique du Nord », 237-259 pages.

### **Rapports officiels, politiques, plans**

- Close. 2017. « Rapport du Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits ».
- ECPAT International (2014), "Rapport Global de Suivi de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, Benin", consulté le 24 janvier 2019, <http://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2016/04/GlobalMonitoring-BENIN.pdf>.
- INSAE. 2013. « Rapport statistique ». Bénin.

- Sprechman, S, et E Pelton. 2017. « Outils et directives pour le plaidoyer, Manuel à l'intention des responsables de Programme de CARE ». Atlanta.
- Terre des hommes Benin. 2013. « Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance Politique thématique. »
- UNICEF. 2012. « Présentation du Rapport Périodique Combiné (3ème, 4ème et 5ème) du Bénin sur la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (Période 2003-2011), Soixante onzième (71ème) Session du comité des droits de l'enfant ».
- Un monde digne des enfants, revue à mi-parcours sur l'atteinte des objectifs (Activités 2003-2006) RAPPORT NATIONAL DU BENIN, Cotonou, Décembre 2007.
- LA TRAITE D'ENFANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST : REPOSES POLITIQUES, Avril 2012, Quatorzième Examen Périodique Universel, Mécanisme de surveillance de l'influence des droits de l'homme du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, La situation des droits de l'enfant au Bénin soumis par IIMA - Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice VIDES International - International Volunteerism Organization for Women, Education, Développement, Avril 2012
- Organisation internationale du travail, a futur without child labour, OIT, 2002, p32
- Rapport I, Statistiques sur le travail des enfants Réunion d'experts sur les statistiques du travail Genève,1-10 Avril 2008.

### **Sitographie, webographie**

- United Nations Children's Fund (UNICEF). 2016. « The State of the World's Children 2016; A Fair Chance for 11 Every Child", 138 ». [https://www.unicef.org/publications/files/UNICEF\\_SOWC\\_2016](https://www.unicef.org/publications/files/UNICEF_SOWC_2016). Consulté le 24 janvier 2019.
- UNICEF. 2017. « <https://www.unicef.org/benin/youth.html>, UNICEF Situation des enfants au Bénin ». 2017.
- A/HRC/25/48/Add.3, "Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la 16 pornographie impliquant des enfants, Najat Maalla M'jid: mission au Bénin", OHCHR (4 Mars 2014), para. 12, consulté le 24 janvier 2019, <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Children/Pages/CountryVisits.aspx>
- [http://loi\\_déplacement\\_mineurs\\_repression\\_traite\\_enfants\\_en\\_rb.pdf](http://loi_déplacement_mineurs_repression_traite_enfants_en_rb.pdf)

-<http://www.lrqf.fr/normes>

[referentiels/SA8000/https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:R146](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R146)

-<http://mouvements.info/la-lutte-contre-le-trafic-denfants-au-benin-le-point-de-vue-des-mineurs/>

## Liste des illustrations

Figure 1: Schéma du dispositif institutionnel et administratif de protection de l'enfance au Bénin.....	12
Figure 2: Représentation de certains groupes cibles aux problématiques imbriquées .....	21
Figure 3: Schéma d'un environnement protecteur pour les enfants.....	22
Figure 4: Cadre théorique de l'étude .....	25
Figure 5: Cadre opératoire de l'étude.....	30
Figure 6: Acteurs clés dans les activités des enquêtés au Bénin.....	32
Figure 7: Acteurs clés dans les activités des enquêtés au Bénin.....	33
Figure 8: Activités menées par les enquêtés au Bénin.....	34
Figure 9: Activités menées par les enquêtés au Togo.....	35
Figure 10: Mécanismes de mise en œuvre des programmes au Bénin.....	36
Figure 11: Mécanisme de mise en œuvre des programmes au Togo.....	36
Figure 12: Niveau de collaboration entre les acteurs.....	37
Figure 13: Dispositions légales et institutionnelles existantes pour la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants au Togo et au Benin.....	38
Figure 14: Mécanismes et bonnes pratiques à capitaliser .....	39
Figure 15: Matrice des risques du projet.....	49
Figure 16: Diagramme de GANTT.....	53

## Liste des tableaux

Tableau 1:Présentation des enquêtés au Bénin et au Togo.....	28
Tableau 2:L’analyse de l’environnement interne et externe du projet.....	44
Tableau 3: Analyse des parties prenantes.....	47
Tableau 4:Structure de découpage du projet.....	50
Tableau 5:Le mode opératoire du projet .....	51
Tableau 6: Affectation des ressources humaines.....	54
Tableau 7: Affectation des ressources matérielles et maintenance .....	54

## Annexes

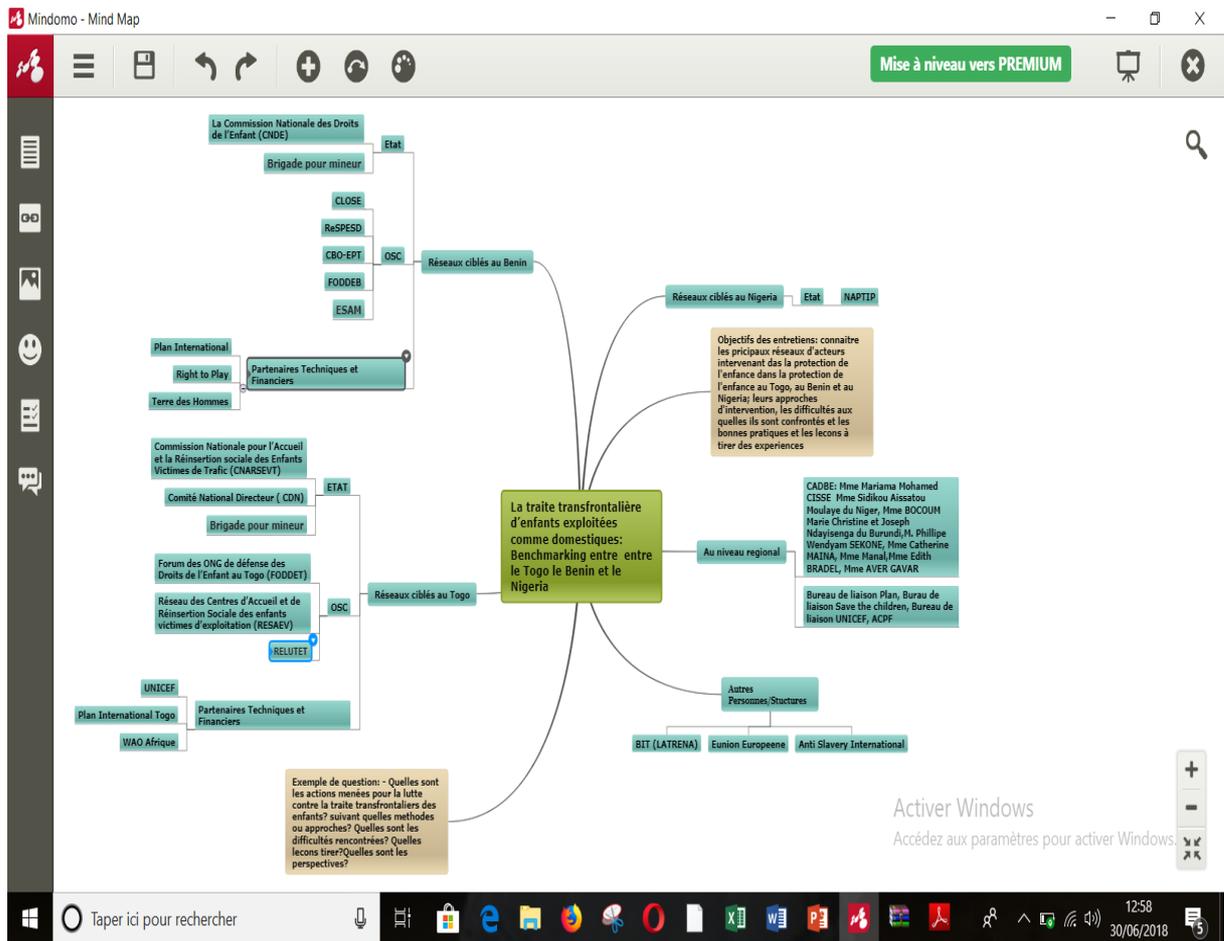
### Annexe 1 : Cartographie des acteurs à enquêter

Organisation	Personnes contactées ou rencontrées	contact
<b>TOGO</b>		
WAO Afrique	Mr. Cleophas Mally Directeur, WAO-Afrique	Le siège de WAO-Afrique est à Lomé, quartier Adidogome, Rue des Frères Franciscains. Adresse Postale : WAO Afrique, BP 80242 Lomé TOGO Tél : (228) 225 89 90 Fax : (228) 225 73 45 Courriel: <a href="mailto:waoafrique@cafe.tg">waoafrique@cafe.tg</a>   <a href="mailto:wao_afrique@yahoo.fr">wao_afrique@yahoo.fr</a> <a href="mailto:waoafrique@cafe.tg">waoafrique@cafe.tg</a> <a href="mailto:benrubien07b73@gmail.com">benrubien07b73@gmail.com</a> (AEJT)
Plan International Togo	Solingobou Aledji	
Réseau de Lutte contre la Traite des enfants au TOGO (RELUTET)	GBODJO Kodjo Édouard Tel : 90 39 24 74 / 99 45 78 48 Adresse : Aného, Quartier Landjo, Étage de l'immeuble de l'EPL Christ-roi, Région Maritime BP : BP 178 Tel : 23 35 06 73 E-mail : <a href="mailto:udcaneho@yahoo.fr">udcaneho@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:kgbodjo@gmail.com">kgbodjo@gmail.com</a>	101, Rue 48, rue en face du Commissariat, 1ère von à droite Aflao-Gakli - BP 80498 Lomé - Togo (+228) 22 51 34 54 (+228) 90 11 11 33 (+228) 99 90 92 27
Réseau des Centres d'Accueil et de Réinsertion Sociale des enfants victimes d'exploitation (RESAEV)		<a href="mailto:resaev_togo@yahoo.fr">resaev_togo@yahoo.fr</a> ou plus spécifiquement à <a href="mailto:resaevtogo@gmail.com">resaevtogo@gmail.com</a> le Secrétaire Général 90072746 le Président 99 66 65 la trésorière 22 40 94 11
Forum des ONG de défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET)	M. Paul Bernard Yao DOTSEVI Ghislain Aledji	Adresses : BP 81597 Lomé, Togo ; Tel : +228 22213207, E-mail : <a href="mailto:forumtg2000@yahoo.fr">forumtg2000@yahoo.fr</a> Portable : 907 49 98 / 920 01 89  < <a href="mailto:aledji2001@yahoo.fr">aledji2001@yahoo.fr</a> >
Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion sociale des Enfants Victimes de Trafic (CENARSEVT)	Mme Albertine Badabossia AZAMBO Aquitaine Ou Ghislain Aledji	<a href="mailto:azambobad@gmail.com">azambobad@gmail.com</a> < <a href="mailto:aledji2001@yahoo.fr">aledji2001@yahoo.fr</a> >
Brigade pour Mineur	Mme Albertine Badabossia AZAMBO Aquitaine Ou Ghislain Aledji	<a href="mailto:azambobad@gmail.com">azambobad@gmail.com</a> < <a href="mailto:aledji2001@yahoo.fr">aledji2001@yahoo.fr</a> >
Comité National Directeur (CDN)	Mme Albertine Badabossia AZAMBO Aquitaine Ou Ghislain Aledji	<a href="mailto:azambobad@gmail.com">azambobad@gmail.com</a> < <a href="mailto:aledji2001@yahoo.fr">aledji2001@yahoo.fr</a> >
Terre des Hommes Togo		< <a href="mailto:kegbao7@yahoo.fr">kegbao7@yahoo.fr</a> >

	Aho-Assouma Suzanna Member ACERWC/ Former Minister of Health of Togo	kukomfred27@yahoo.fr
BENIN		
ESAM	Norbert FANOUE-AKO Directeur ONG ESAM Coordonnateur Réseau CLOSE	08BP 0049 TRI POSTAL COTONOU BENIN Tel : 00 229 21 30 52 37 Cell : 00 229 95 01 01 95 E-Mail : <a href="mailto:esam_benin@yahoo.fr">esam_benin@yahoo.fr</a> / <a href="http://www.esamsolidarity.org">www.esamsolidarity.org</a> <a href="mailto:info@esamsolidarity.org">info@esamsolidarity.org</a>
FODDEB	Innocentia GUEDEGBE	+ 229 97 07 63 77 <a href="mailto:ginnox@yahoo.fr">ginnox@yahoo.fr</a>
UNICEF Benin	(Madame) Eleonore A. Soglohoun Specialiste Protection de l'Enfant/Renforcement du Système Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Boulevard de la CEN-SAD 01 B.P 2289 COTONOU Benin Tel: (229) 21 36 50 63 Cell: (229) 96 71 39 58 Email: <a href="mailto:esoglohoun@unicef.org">esoglohoun@unicef.org</a> Skype: akouaeleonore Web: <a href="http://www.unicef.org">www.unicef.org</a>
MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES REPUBLIQUE DU BENIN	Bruno E.S.Y. GBEHINTO Directeur de la famille, de l'Enfance et de l'Adolescence	Email : <a href="mailto:brunogbehinto@gmail.com">brunogbehinto@gmail.com</a> ; <a href="mailto:gbesy@yahoo.fr">gbesy@yahoo.fr</a> Republique du Benin Tel : +(229) 97 68 71 61 ; +(229) 64 63 70 71
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAMILLE ET DES AFFAIRES SOCIALES REBUBLIQUE DU BENIN	Baboni Yacoubou Sinim bou Memouna Directrice Générale de la Famille et des Affaires Sociales	Office : + (229) 21 30 03 33 Cell : +(229) 66 15 27 77 ; + (229) 95 15 62 56 Email : <a href="mailto:memounay1@yahoo.fr">memounay1@yahoo.fr</a>
ReSPESD (57 ONG membres)	Voir Norbert ou Bruno E.S.Y. GBEHINTO pour contact	Email : <a href="mailto:brunogbehinto@gmail.com">brunogbehinto@gmail.com</a> ; <a href="mailto:gbesy@yahoo.fr">gbesy@yahoo.fr</a>
Brigade pour mineur	Voir Norbert ou Bruno E.S.Y. GBEHINTO pour contact	Email : <a href="mailto:brunogbehinto@gmail.com">brunogbehinto@gmail.com</a> ; <a href="mailto:gbesy@yahoo.fr">gbesy@yahoo.fr</a> Tel+229 21 33 81 33 Mobile/Tel+229 21 33 85 66 Ville Cotonou Bénin
Maison de la Société Civile MdSC	Franck ANAGONOU	+229 96 60 08 96 <a href="mailto:firstfranck@yahoo.fr">firstfranck@yahoo.fr</a>
Plan International Benin	Roland DJAGALY	+229 97 93 60 24 <a href="mailto:Roland.djagaly@plan-international.org">Roland.djagaly@plan-international.org</a>
Comité de Liaison des Organisations Sociales CLOSE	Evelyne SEGLA	+229 67 40 88 00 <a href="mailto:unionfaitlaforcesept@yahoo.fr">unionfaitlaforcesept@yahoo.fr</a>
Terre des Hommes Benin	Alfred Santos Coordinateur régional projet de protection des enfants migrants le long du corridor Abidjan - Lagos ( CORAL) Afrique de l'ouest - Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria)	Adresse: 04 BP 924 Cotonou- Villa les Jumeaux, Rue 12153- N° 55 Quartier Patte d'Oie- Près de la Place du Souvenir T +229 21 30 30 02/ 21 30 78 32 M +229 97052721 Skype: alfred.csantos <a href="mailto:alfred.santos@tdh.ch">alfred.santos@tdh.ch</a> , <a href="http://www.tdh.ch">www.tdh.ch</a> <a href="mailto:alfred.santos@tdh.ch">alfred.santos@tdh.ch</a>

Autres personnes ou organisations contactées		
Comité Africain d'Experts sur le Droit et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE)	-Mme Mariama Mohamed CISSE Mme Sidikou Aissatou Moulaye Mme BOCOUM Marie Christine Joseph Ndayisenga M. Phillipe Wendyam SEKONE, Mme Catherine MAINA, Mme Manal, Mme Edith BRADEL	CISSEM@africa-union.org  sidaissa26@yahoo.fr Tel : 00227 96 98 48 14 dickmc14@gmail.com ndayi_jos@yahoo.fr PhilippeS@africa-union.org katewm@yahoo.com AnadjibM@africa-union.org BardelE@africa-union.org
Migration/ Commission de l'Union Africaine	M. WAFULA Mme Saphia	gwafula.dra@gmail.com <a href="mailto:AbubakarS@africa-union.org">AbubakarS@africa-union.org</a>
African Children Policy Forum (ACPF)	Nkatha Murungi	murungi@africanchildforum.org
Bureau de liaison Plan International	Anteneh Bizuayehu Norgah, Samuel Mekuria, Yodit	<a href="mailto:anteneh.bizuayehu@plan-international.org">anteneh.bizuayehu@plan-international.org</a>  <a href="mailto:Samuel.Norgah@plan-international.org">Samuel.Norgah@plan-international.org</a> <a href="mailto:yodit.mekuria@plan-international.org">yodit.mekuria@plan-international.org</a>
Bureau de liaison Save the Children	Aimexe amoussou (Pan African Advocacy Advisor-Child Rights Governance, Save the Children International, Addis Ababa, Ethiopia) Mpoumou, Doris	aimexe.amoussou@savethechildren.org doris.mpoumou@savethechildren.org nothando.maphalala@savethechildren.org
Bureau de liaison UNICEF	Louise Holly	lholly@unicef.org
	Samir Abi	samirabi.pro@gmail.com

## Annexe 2 : Mapping des acteurs contactés dans le cadre de l'enquête



## Annexe3 : Chronogramme de déroulement du stage

Période : 07 Mai - 27 juillet 20	Mai				Juin				Juillet			
	Sem1 (07-11)	Sem2 (14-18)	Sem3 (21-25)	Sem4 (28-31)	Sem5 (04-08)	Sem6 (11-15)	Sem7 (18-22)	Sem8 (25-29)	Sem9 (02-06)	Sem10 (09-13)	Sem11 (16-20)	Sem12 (23-27)
<b>Volet /activités</b>												
Elaboration d'un chronogramme de stage												
Découverte de l'Union Africaine et du Département des Affaires sociales												
Tour du personnel, visite des différents services du département												
Rencontre avec la Directrice du Département, présentation du												

département, Discussion sur le thème de mémoire													
Entretien avec le tuteur de stage, orientations par rapport au thème de mémoire													
Lecture des documents relatifs à l'union Africaine et les attributions du département des affaires sociales													
<b>Revue documentaire</b>													
Lecture des documents relatifs à la politique de l'Union Africaine pour la protection de l'enfance													
Elaboration d'un mapping des personnes à rencontrer et des structures à contacter													
Proposition d'un guide d'entretien													
Validation des outils et des démarches proposées													
<b>Rencontres, échanges avec les personnes ciblées</b>													
Préparation et envoi des courriers des questionnaires													
Appels, rencontres, mail													
Dépouillement des informations recueillies et synthèse													
<b>Premier draft du rapport de stage et plan du mémoire</b>													
Présentation des résultats au Directeur de stage pour validation													
Rédaction du plan du mémoire et validation par le maitre de mémoire													
Rédaction du rapport de stage													
<b>Finalisation et fin du stage</b>													
Finalisation du rapport de stage et rédaction du 1 <sup>er</sup> draft du mémoire													
Présentation du rapport de stage et du plan de mémoire													
<b>Fin du stage</b>													

Annexe 4 : Guide d’entretien

**Guide d’entretien**

*Bonjour Madame / Monsieur*

*Dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « **La lutte contre la traite transfrontalière d’enfants exploités comme domestiques : Benchmarking entre le Togo et le Bénin** », je vous prie d'accorder quelques minutes de votre temps (5 minutes) pour répondre à ces questions ci-dessous. Vos réponses et observations qui resteront dans le cadre confidentiel et académique contribueront à proposer des solutions novatrices pouvant aider les organisations des pays enquêtés à renforcer les mécanismes d’intervention en faveur de la protection des enfants.*

Noms & Prénoms (facultatif)	
Institution / Structure	
Fonction / Titre / Poste occupé	
Contacts	Tel : E-mail :

- 1- Que pensez-vous de la question de la traite transfrontalière des enfants et de leur exploitation domestique en Afrique ?  
.....  
.....  
.....
- 2- Quelles, selon vous, sont les raisons qui sous-tendent la traite d’enfant à des fins d’exploitation domestique en Afrique ?  
.....  
.....  
.....
- 3- Quels, selon vous, sont les déterminants de la prépondérance de ce phénomène malgré toutes les actions entreprises pour son éradication ?  
.....  
.....  
.....
- 4- Quels sont, selon vous, les facteurs qui entravent l’efficacité des actions en faveur de la lutte contre la traite des enfants et l’exploitation des enfants ?  
.....  
.....  
.....
- 5- Quelle approche pensez-vous que les acteurs intervenant dans le domaine doivent adopter pour plus d’efficacité ?

.....  
.....  
.....  
6- Quels mécanismes pensez-vous que les Etats doivent mettre en place pour parvenir à bout de la traite et l'exploitation des enfants ?

.....  
.....  
.....  
7- Avez-vous des propositions pour la réduction, voir l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation domestique en Afrique ?

.....  
.....  
.....  
8- Quelles sont vos perspectives pour l'éradication de ce fléau ?

.....  
.....  
.....  
9- Connaissez-vous d'autres organisations œuvrant dans le domaine que vous pourriez me recommander ?

.....  
**Je vous remercie de votre disponibilité et de votre participation.**

*« Vous jugez un document utile à ma connaissance dans de cadre de ce travail ? Je vous remercie d'envoyer le fichier, si possible, à l'adresse [kokoe.ayih-klakpasso.2017@etu-usenghor.org](mailto:kokoe.ayih-klakpasso.2017@etu-usenghor.org) ou encore [emmaayih@gmail.com](mailto:emmaayih@gmail.com) »*

Annexe 5 : Questionnaire à l'endroit des ONG nationales

**Questionnaire à l'endroit des ONG et associations nationales intervenant sur la question de la traite des enfants au Togo et au Bénin**

*Bonjour Madame / Monsieur*

*Dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « **La lutte contre la traite transfrontalière d'enfants exploités comme domestiques : Benchmarking entre le Togo et le Bénin** », je vous prie d'accorder quelques minutes de votre temps (5 minutes) pour répondre à ce questionnaire. Vos réponses et observations qui resteront dans le cadre confidentiel et académique contribueront à proposer des solutions novatrices pouvant aider les organisations des pays enquêtés à renforcer les mécanismes d'intervention en faveur de la protection des enfants.*

**Rubrique I. Informations générales :**

1.1 Pays

- Togo
- Bénin

1.2 Civilité du répondant

- Monsieur
- Madame

1.3 Noms & Prénoms (facultatif) .....

1.4 Institution / Structure .....

1.5 Fonction / Titre / Poste occupé.....

1.6 Contacts (pour des éventuelles questions de suivi)

- E-mail :.....
- Téléphone :.....

Rubrique II. En termes de promotion des droits des enfants ou de leur protection contre la traite et l'exploitation domestique

2.1 Depuis quand intervenez-vous dans le domaine ?

- Moins d'un an
- Entre 1 et 5 ans
- 5 ans et plus

2.2 Quels sont les axes sur lesquels vous intervenez ?

- Prévention
- Répression
- Prise en charge
- Aide au retour
- Autre (Spécifiez)

2.3 Quelles activités menez-vous concrètement ?

- Sensibilisation
- Campagnes et Plaidoyers
- Protection des Enfants Domestiques
- Gestion de Réseau et Coordination
- Prise en charge psycho social
- Réinsertion
- Recherche et Collection de Données
- Autres (Spécifiez)

2.4 Quels sont les mécanismes ou approches utilisées dans la mise en œuvre de vos programmes ?

Réponse longue : .....

2.5 Avec quels acteurs ?

- Autres ONG et associations
- Enfants victimes
- Parents
- Institutions étatiques
- Media
- Partenaires techniques et financiers
- Autres acteurs (à spécifier)

2.6 Quels sont les principaux résultats obtenus ?

Réponse longue : .....

2.7 Quels ont été vos difficultés ou obstacles majeurs ?

Réponse longue : .....

2.8 Disposez-vous de données récentes sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation domestique ainsi que le nombre d'organisations internationales intervenant sur la question de la traite des enfants dans le même pays que vous ?

Oui

Non

2.9 Disposez-vous des documents clés pouvant renseigner sur le nombre d'enfants victimes de l'exploitation domestique dans votre pays ou zone d'intervention?

Oui

Non

Si oui lesquels? .....

### **2.10 Rubrique III. En matière d'efficacité des actions de lutte contre la traite transfrontalière des enfants**

3.1 Pensez-vous que qu'une meilleure coordination des interventions donnerait des résultats plus satisfaisants ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse SVP.....

### Rubrique IV. Analyse des expériences sur le terrain

4.1 Quel(s) mécanisme(s)/approche(s) ou quelle(s) action(s) pouvez-vous qualifier de bonnes pratiques utiles à capitaliser ?

Réponse longue : .....

4.2 Quel est le niveau de collaboration entre les organisations intervenant dans le même secteur ?

Forte collaboration

Moyenne collaboration

pas de collaboration

4.3 Existe-t-il des mécanismes fonctionnels de coordination des actions de lutte contre la traite transfrontalière des enfants dans votre pays ?

Oui

Non

Si oui lesquels ? .....

4.4 Existe-t-il des cadres de concertations des ONG et associations intervenant sur la question de la traite des enfants dans votre pays ?

- Oui
- Non

Si oui lesquels ?

4.5 Quelle est la fréquence de vos rencontres ?

- Mensuelle
- Trimestrielle
- Semestrielle
- annuelle

4.6 Vous arrive-t-il de mener des actions concertées avec d'autres organisations dans les autres pays de la sous-région ?

- Oui
- Non

Si oui pouvez-vous nous donner des exemples .....

4.7 Quels sont les partenaires qui appuient vos interventions en matière de lutte contre la traite et l'exploitation domestique des enfants ?

#### **Rubrique V. En ce qui concerne le cadre institutionnel et juridique**

4.1 Quelles sont les dispositions légales et institutionnelles de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants

- Existence de textes de lois favorables à la lutte contre la traite des enfants
- Procédures juridiques et administratives flexibles
- Existence d'une structure étatique chargée de la coordination des actions dans le domaine

4.2 Comment jugez-vous la collaboration entre le pouvoir public et les partenaires techniques et financiers intervenants sur la question de la traite des enfants dans votre pays d'intervention ?

- Très forte collaboration
- Forte collaboration
- Moyenne collaboration
- Faible collaboration
- Très faible
- Pas de collaboration

4.3 Ces dispositions sont-elles favorables à la mise en œuvre de vos différents programmes ?

- Oui
- Non

Justifiez votre réponse SVP

.....  
.....

Rubrique V. Au final :

5.1 Quelles sont vos perspectives ou prochaines actions en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants exploités comme domestiques ?

Réponse longue : .....

**Je vous remercie de votre disponibilité et de votre participation.**

*« Vous jugez un document utile à ma connaissance dans de cadre de ce travail ? Je vous remercie d'envoyer le fichier, si possible, à l'adresse kokoe.ayih-klakpasso.2017@etu-usenghor.org ou encore emmaayih@gmail.com ».*

Annexe 6 : Questionnaire à l'endroit des Organisations Internationales

**Questionnaire à l'endroit des organisations Internationales œuvrant pour la promotion et de la protection des droits de l'enfant au Togo et au Bénin**

*Bonjour Madame / Monsieur*

*Dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « **La lutte contre la traite transfrontalière d'enfants exploités comme domestiques : Benchmarking entre le Togo et le Bénin et le Nigeria** », je vous prie d'accorder quelques minutes de votre temps (5 minutes) pour répondre à ce questionnaire. Vos réponses et observations qui resteront dans le cadre confidentiel et académique contribueront à proposer des solutions novatrices pouvant aider les organisations des pays enquêtés à renforcer les mécanismes d'intervention en faveur de la protection des enfants.*

**Rubrique I. Informations générales :**

1.1 Pays

- Togo
- Bénin

1.2 Civilité du répondant

- Monsieur
- Madame

1.3 Noms & Prénoms (facultatif) .....

1.4 Institution / Structure .....

1.5 Fonction / Titre / Poste occupé .....

1.6 Contacts (pour des éventuelles questions de suivi)

- E-mail .....
- Téléphone : .....

**Rubrique II. En termes de promotion des droits des enfants ou de leur protection contre la traite et l'exploitation domestique**

2.1 Depuis quand intervenez-vous dans le domaine ?

- Moins d'un an
- Entre 1 et 5 ans
- 5 ans et plus

2.2 Quels sont les axes sur lesquels vous intervenez ?

- Prévention ou promotion
- Protection
- Répression
- Prise en charge
- Aide au retour
- Autre (à spécifier)

2.3 Quels sont les mécanismes ou approches utilisés dans la mise en œuvre de vos programmes ?

Réponse Longue : .....

2.4 Quelles activités menez-vous concrètement ?

- Sensibilisation
- Campagnes et Plaidoyers
- Protection des Enfants Domestiques
- Gestion de Réseau et Coordination

- Prise en charge psycho social
- Réinsertion
- Recherche et Collection de Données
- Autres (Spécifiez)

2.5 Avec quels acteurs ?

- Organisations de la société civile
- Enfants victimes
- Parents
- Institutions étatiques
- Media
- Autres acteurs (à spécifier)

2.6 Quels sont les principaux résultats obtenus ?

Réponse longue : .....

2.7 Quels ont été vos difficultés ou obstacles majeurs ?

Réponse longue : .....

2.8 Disposez-vous de sources de données récentes sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation domestique ainsi que le nombre d'organisations internationales intervenant sur la question de la traite des enfants dans votre zone d'intervention ?

- Oui
- Non

2.9 Disposez-vous des documents clés pouvant renseigner sur le nombre d'enfants victimes de l'exploitation domestique dans votre pays ou zone d'intervention ?

- Oui
- Non

Si oui lesquels? .....

**Rubrique III. Analyse des expériences sur le terrain**

3.1 Quel(s) mécanisme(s)/approche(s) ou quelle(s) action(s) pouvez-vous qualifier de bonnes pratiques utiles à capitaliser ?

.....  
.....

3.2 Quel est le niveau de collaboration entre les organisations intervenant dans le même secteur que vous dans votre pays d'intervention ?

- Forte collaboration
- Moyenne collaboration
- Pas de collaboration

3.3 Existe-t-il des mécanismes fonctionnels de coordination des actions de lutte contre la traite transfrontalière des enfants dans votre pays d'intervention ?

- Oui
- Non

Si oui lequel ? .....

3.4 Existe-t-il des cadres de concertation des partenaires intervenant sur la question de la traite des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui lesquels ?

3.5 Quelle est la fréquence de vos rencontres ?

- Mensuelle
- Trimestrielle
- Semestrielle
- Annuelle
- Autres (préciser)

3.6 Vous arrive-t-il de mener des actions concertées avec d'autres organisations dans votre pays ou dans les autres pays de la sous-région ?

- Oui
- Non

Si oui pouvez-vous nous donner des exemples ?.....

#### **Rubrique IV. En ce qui concerne le cadre institutionnel et juridique**

4.1 Quelles sont les dispositions légales et institutionnelles de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants dans votre pays d'intervention ?

- Existence de textes de lois favorables à la lutte contre la traite des enfants

- Procédures juridiques et administratives flexibles
- Existence d'une structure étatique chargée de la coordination des actions dans le domaine
- Autre (à spécifier)

4.2 Ces dispositions sont-elles favorables à la mise en œuvre de vos différents programmes ?

- Oui
- Non

Justifiez votre réponse

Réponse longue : .....

4.3 Comment jugez-vous la collaboration entre le pouvoir public et les partenaires techniques et financiers intervenants sur la question de la traite des enfants dans votre pays d'intervention ?

- Très forte collaboration
- Forte collaboration
- Moyenne collaboration
- Faible collaboration
- Très faible
- Pas de collaboration

4.4 Vous arrive-t-il de mener des actions concertées avec d'autres organisations dans les autres pays de la sous-région pour la lutte contre la traite des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui pouvez-vous nous donner des exemples ? .....

Rubrique V. Au final :

5.1 Quelles sont vos perspectives ou prochaines actions en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants exploités comme domestiques ?

Réponse Longue : .....

**Je vous remercie de votre disponibilité et de votre participation.**

*« Vous jugez un document utile à ma connaissance dans de cadre de ce travail ? Je vous remercie d'envoyer le fichier, si possible, à l'adresse [kokoe.ayih-klakpasso.2017@etu-usenghor.org](mailto:kokoe.ayih-klakpasso.2017@etu-usenghor.org) ou encore [emmaayih@gmail.com](mailto:emmaayih@gmail.com) ».*

Annexe 7 : Questionnaire à l'endroit des structures étatiques

**Questionnaire à l'endroit des structures étatiques intervenant sur la question de la traite des enfants au Togo et au Bénin**

*Bonjour Madame / Monsieur*

*Dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « **La lutte contre la traite transfrontalière d'enfants exploités comme domestiques : Benchmarking entre le Togo et le Bénin** », je vous prie d'accorder quelques minutes de votre temps (5 minutes) pour répondre à ce questionnaire. Vos réponses et observations qui resteront dans le cadre confidentiel et académique contribueront à proposer des solutions novatrices pouvant aider les organisations des pays enquêtés à renforcer les mécanismes d'intervention en faveur de la protection des enfants.*

**Rubrique I. Informations générales :**

1.1 Pays

- Togo
- Bénin

1.2 Civilité du répondant

- Monsieur
- Madame

1.3 Noms & Prénoms (facultatif) .....

1.4 Institution / Structure .....

1.5 Fonction / Titre / Poste occupé .....

1.6 Contacts (pour des éventuelles questions de suivi)

- E-mail :
- Téléphone :

**Rubrique II. En termes de promotion des droits des enfants ou de leur protection contre la traite et l'exploitation domestique**

2.1 Existe-t-il une stratégie nationale de lutte contre la traite et l'exploitation domestique des enfants ?

- Oui
- Non

2.2 Quels sont les axes sur lesquels vous intervenez ?

- Prévention
- Répression

- Prise en charge
- Aide au retour

2.3 Quelles activités menez-vous concrètement ?

- Sensibilisation
- Campagnes et Plaidoyers
- Protection des Enfants Domestiques
- Gestion de Réseau et Coordination
- Prise en charge psycho social
- Réinsertion
- Recherche et Collection de Données
- Coordination des interventions
- Formation des acteurs
- Favorisation des partenariats
- Renforcement du cadre législatif
- Autres (Spécifiez svp)

2.4 Avec quels acteurs ?

- Organisations de la Société Civile
- enfants victimes
- parents
- Media
- Partenaires techniques et financiers
- Autres acteurs (à spécifier)

2.5 Quels sont les mécanismes ou approches utilisées dans la mise en œuvre des différents programmes ?

.....

2.6 Depuis quand intervenez-vous sur la question du trafic des enfants exploités comme domestiques ?

2.7 Quels sont les principaux résultats obtenus ?

Réponse longue : .....

2.8 Quels ont été vos difficultés ou obstacles majeurs ?

Réponse longue : .....

2.9 Votre pays dispose-t-il de systèmes de collecte de données dans le domaine d'exploitation domestique des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui lesquels? .....

2.10 Disposez-vous des documents clés pouvant renseigner sur le nombre d'enfants victimes de l'exploitation domestique dans votre pays ou zone d'intervention?

- Oui
- Non

Si oui lesquels? .....

**Rubrique III. Analyse des expériences :**

3.1 Quel(s) mécanisme(s)/approche(s) ou quelle(s) action(s) pouvez-vous qualifier de bonnes pratiques utiles à capitaliser ?

Réponse longue : .....

3.2 Quel est le niveau de collaboration entre les organisations intervenant dans le même secteur ?

- Forte collaboration
- Moyenne collaboration
- pas de collaboration

3.3 Disposez- vous de mécanismes fonctionnels de coordination des actions de lutte contre la traite transfrontalière des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui lesquels ?

3.4 Existe-t-il un cadre de concertations des structures étatiques des organisations intervenant sur la question de la question de la traite des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui quelle est la fréquence de vos rencontres ? .....

3.5 Vous arrive-t-il de mener des actions concertées avec d'autres organisations dans les autres pays de la sous-région ?

- Oui

- Non

Si oui pouvez-vous nous donner des exemples

3.6 Quels sont les partenaires qui appuient vos interventions en matière de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants ?

Courte réponse : .....

**Rubrique IV. En ce qui concerne le cadre institutionnel et juridique**

3.1 Quelles sont les dispositions légales et institutionnelles dont dispose votre pays pour la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants

- Existence de textes de lois favorables à la lutte contre la traite des enfants
- Procédures juridiques et administratives flexibles
- Existence d'une structure étatique chargée de la coordination des actions dans le domaine
- Existence d'accord de coopération avec les organisations intervenant sur la question du trafic transfrontalier des enfants
- Autre (à spécifier)

3.2 Comment jugez-vous la collaboration entre votre institution et les partenaires techniques et financiers intervenants sur la question de la traite des enfants dans votre pays ?

- Très forte collaboration
- Forte collaboration
- Moyenne collaboration
- Faible collaboration
- Très faible
- Pas de collaboration

Rubrique IV. Au final :

4.1 Quelles sont vos perspectives ou prochaines actions en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants ?

Réponse longue : .....

**Je vous remercie de votre disponibilité et de votre participation.**

*« Vous jugez un document utile à ma connaissance dans ce cadre de ce travail ? Je vous remercie d'envoyer le fichier, si possible, à l'adresse kokoe.ayih-klakpasso.2017@etu-usenghor.org ou encore emmaayih@gmail.com ».*



## Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicace .....	ii
Résumé .....	iii
Mots-clefs .....	iii
Abstract .....	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Sommaire.....	vii
Introduction.....	1
1 La lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin : les résultats en deçà des attentes.....	4
1.1 Protéger l’enfance et lutter contre le sous-développement .....	4
1.1.1 Justification de l’intérêt du travail de recherche .....	4
1.1.2 Énoncé de la problématique et objectifs de la recherche .....	5
1.1.3 Objectifs du travail de recherche et résultats attendus.....	6
1.2 État des lieux des actions des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin .....	6
1.2.1 Cadre juridique et institutionnel de la protection des enfants contre l’exploitation domestique.....	6
1.2.2 Réglementations internationales et nationales sur les ONG .....	13
1.2.3 État des lieux des Organisations non gouvernementales intervenant dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin : type et mode d’intervention .	13
2 Cadre théorique et conceptuel de l’étude .....	16
2.1 Les ONG et l’exploitation domestique des enfants : ce qu’en pensent les auteurs	16
2.1.1 La notion d’ONG et l’efficacité de leur action .....	16
2.1.2 Les ONG et la question de leur gestion .....	16
2.1.3 La Notion de trafic et d’exploitation domestique des enfants au Bénin .....	17
2.2 L’exploitation domestique des enfants : Une vieille pratique au Bénin .....	18
2.2.1 Le placement d’enfant en tant que pratique de socialisation et d’éducation de l’enfant.....	18
2.2.2 Dénonciation de la pratique de l’enfant placé au Bénin.....	18
2.2.3 Implication des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin .....	19

2.3	Évaluation de l’impact des ONG sur la lutte contre l’exploitation domestique des enfants.....	19
2.3.1	Approches et méthodes d’intervention des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin.....	20
2.3.2	Mesure de l’impact des actions des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin.....	23
➤	Cadre théorique : définition des variables.....	23
2.3.3	Définition des indicateurs de succès et d’échecs sur la prise en charge du problème.....	24
3	Cadre méthodologique et présentation des résultats de l’étude.....	27
3.1	Méthodologie de recherche.....	27
3.1.1	Démarches adoptées.....	27
3.1.2	Cadre de l’étude et échantillonnage.....	29
3.1.3	Contraintes et limites de l’étude.....	29
3.2	Stage professionnel.....	30
3.2.1	Bref aperçu du déroulement du stage professionnel.....	30
3.2.2	Apport du stage professionnel à la réalisation de l’étude.....	31
3.3	Présentation, analyse et interprétation des résultats de l’enquête.....	31
3.3.1	De différents acteurs avec des actions diversifiées au Togo et au Bénin.....	32
3.3.2	Des facteurs entravant l’efficacité de leurs actions.....	37
3.3.3	Mécanismes et bonnes pratiques à capitaliser.....	39
4	Proposition d’une approche d’amélioration de l’action des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin.....	42
4.1	Mesures d’amélioration de l’intervention des ONG dans la lutte contre l’exploitation domestique des enfants au Bénin.....	42
4.1.1	Établissement d’une base de données actualisée des ONG de protection de l’enfance intervenant au Bénin.....	42
4.1.2	Présentation de la cartographie de l’exploitation domestique des enfants au Bénin	42
4.1.3	Mise en place d’une plateforme numérique des ONG intervenant dans la protection de l’enfance au Bénin.....	43
4.2	Projet de création d’une plateforme numérique de protection de l’enfance au Bénin	43
4.2.1	Présentation du projet.....	43
4.2.2	Planification du projet.....	50
4.2.3	Matrice du cadre logique du projet.....	56
4.3	Récapitulatif et stratégie de pérennisation du projet.....	58

4.3.1	Récapitulatif du projet.....	58
4.3.2	Stratégie de pérennisation du projet .....	59
	Conclusion .....	62
	Références bibliographiques .....	ix
	Liste des illustrations .....	xiii
	Liste des tableaux .....	xiv
	Annexes .....	xv
	Annexe 1 : Cartographie des acteurs à enquêter.....	xv
	Annexe 2 : Mapping des acteurs contactés dans le cadre de l'enquête.....	xviii
	Annexe3 : Chronogramme de déroulement du stage.....	xviii
	Annexe 4 : Guide d'entretien .....	xx
	Annexe 5 : Questionnaire à l'endroit des ONG nationales .....	xxii
	Annexe 6 : Questionnaire à l'endroit des Organisations Internationales.....	xxvi
	Annexe 7 : Questionnaire à l'endroit des structures étatiques .....	xxxi
	Annexe 8 : Estimation budgétaire (Ms Projet) .....	xxxv
	Table des matières.....	xxxvi